

**OPRR**

Office de la productivité et de  
la récupération des ressources

# Rapport annuel 2023



# Table des matières

01	Jalons .....	page 6	09	Surveillance des programmes de la LTRD.....	page 32
02	Principaux acronymes .....	page 8	10	Fiche de pointage organisationnel .....	page 34
03	Message du président.....	page 9	11	États financiers .....	page 47
04	Message du chef de la direction .....	page 10	12	Annexes .....	page 74
05	Message de la registraire .....	page 11		A. Dépôt du rapport de 2023 sur le rendement du programme à l'OPRR.....	page 77
06	Au sujet de l'Office .....	page 12		B. Rapport annuel de 2023 de l'Ontario Electronic Stewardship.....	page 121
07	Faits saillants de 2023.....	page 18		C. Intendance des pneus de l'Ontario Rapport annuel 2023 ....	page 127
08	Conformité et application de la loi .....	page 28		D. Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc.....	page 133





**Vision:**

Une économie circulaire aujourd’hui pour un avenir sans déchets.

**Mission:**

Promouvoir la reconnaissance de la responsabilité individuelle des producteurs par l’éducation et l’application de la loi afin de favoriser l’économie circulaire de l’Ontario, de stimuler l’innovation et de protéger l’environnement.

## 30 novembre

- Entrée en vigueur de la Loi favorisant un Ontario sans déchets et création de l'Office

2016

## 18 février

- Le ministre ordonne la liquidation du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS)

2017

## 12 avril

- Le ministre ordonne la liquidation accélérée du volet des piles et des batteries du Programme des DMDS

2018

## 11 décembre

- Le ministre ordonne la liquidation accélérée du volet des piles et des batteries du Programme des DMDS

2019

## 31 décembre

- Liquidation du PVP

## 17 février

- Le ministre ordonne la liquidation de l'ancien Programme des vieux pneus (PVP) et de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO), l'organisme de financement de l'industrie (OFI)

## 1er janvier

- Entrée en vigueur de la responsabilité élargie des producteurs en ce qui concerne les pneus

## 15 août

- Le ministre ordonne la liquidation de l'ancien Programme des boîtes bleues et de l'OFI Intendance Ontario

## 10 décembre

- Le gouvernement élargit le mandat de l'Office pour offrir des services de production de rapports numériques pour les programmes de récupération des déchets et des ressources au-delà de la responsabilité des producteurs producer responsibility

## 21 avril

- Le ministre ordonne à l'Office de créer un service de déclaration numérique pour le programme des déchets dangereux

## 30 juin

- Liquidation du volet des piles et des batteries du Programme de réacheminement des DMDS

## 1er juillet

- Entrée en vigueur de la responsabilité élargie des producteurs en ce qui concerne les piles et les batteries

## 31 décembre

- Liquidation de l'ancien Programme de réacheminement des DEEE

## Hiver

- Mise sur pied du Conseil consultatif des fournisseurs de services de l'Office

## Printemps/été

- Premiers rapports de rendement pour les appareils électroniques et les piles et batteries

## Automne

Entrée en vigueur de la responsabilité des producteurs pour le matériel d'éclairage

## Automne

- Mise en service des portails des boîtes bleues, des PDS et du matériel d'éclairage

## Printemps :

- Premiers rapports sur le rendement pour le matériel d'éclairage et les boîtes bleues

## Automne :

- Publication du premier plan stratégique à long terme de l'Office

2020

## 1er janvier

- Entrée en vigueur de la responsabilité élargie des producteurs en ce qui concerne les équipements électroniques

## Hiver

- Mise sur pied du Conseil consultatif de l'industrie de l'Office

## 15 mars

- Le ministre ordonne à l'Office de créer un service de déclaration numérique pour les sols de déblai

## 30 septembre

- Liquidation de l'ancien Programme de réacheminement des DMDS

## 1er octobre

- Entrée en vigueur de la responsabilité élargie des producteurs pour les produits dangereux et spéciaux (PDS)

## 1er décembre

- Mise en service du Registre des sols de déblai

## Hiver

- Nouvelle mise en service du Registre des sols de déblai après la pause en 2022

## Hiver

- Mise en service du registre du Programme de gestion des déchets dangereux

## Printemps/été

- Premiers rapports sur le rendement pour les PDS

## Automne

- Publication de l'Office sur les tendances de l'approvisionnement et de la récupération pour les EEE en Ontario

2021

2022

2023

2024

# Principaux acronymes

- C4C** . . . . . Communicating for Compliance
- DEEE** . . . . . Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DMDS** . . . . . Déchets municipaux dangereux ou spéciaux
- EEE** . . . . . Équipements électriques ou électroniques
- GDD** . . . . . Gestion des déchets dangereux
- IO** . . . . . Intendance Ontario
- LPE** . . . . . Loi sur la protection de l'environnement
- LRREC** . . . . . Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire
- MEPNP** . . . . . Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
- OES** . . . . . Ontario Electronic Stewardship
- OPRR** . . . . . Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'« Office »)
- ORP** . . . . . Organisme assumant les responsabilités d'un producteur
- PDS** . . . . . Produits dangereux et spéciaux
- PVP** . . . . . Programme des vieux pneus
- REP** . . . . . Responsabilité élargie des producteurs
- SGPUO** . . . . . Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
- TIT/AV** . . . . . Équipements des technologies de l'information, des télécommunications et de l'audiovisuelle



## Message du président

ROBERT POIRIER

En 2023, nous avons entamé un exercice de planification stratégique afin de définir et de consolider un ensemble de buts et d'objectifs stratégiques qui reflètent les priorités de l'Office à moyen et à long terme. Fournir une orientation stratégique à l'organisation est l'une des principales responsabilités du Conseil d'administration, étroitement impliqué tout au long du processus. Nous prévoyons mettre la dernière main au plan et le publier à l'automne.

Le Conseil doit beaucoup à Frank pour son leadership, son esprit d'équipe, ainsi que pour sa réussite dans la création de l'Office et son évolution vers un organisme de réglementation de l'économie circulaire hautement efficace.

Après le lancement du Registre de GDD au début de 2023, l'Office s'est concentré sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ses huit programmes de registre. Nous avons également cherché à améliorer la responsabilité et la transparence de nos activités en collaborant avec nos conseils consultatifs sur nos priorités stratégiques et nos mesures de rendement, tout en améliorant nos rapports publics.

Au début de 2024, nous avons dit au revoir à Tom Wright, le dernier membre du tout premier conseil d'administration établi en novembre 2016, au moment de la création de l'Office. Tom a été vice-président du Conseil d'administration à partir de 2017 et a également présidé d'autres comités. Nous le remercions pour son expertise, pour ses contributions réfléchies et équilibrées à la table du Conseil et pour son engagement envers le service public.

À la suite de la décision de Frank Denton de quitter son poste de chef de la direction de l'Office au début de 2024, le Conseil d'administration a constitué un comité pour organiser le recrutement de son successeur. Le Conseil doit beaucoup à Frank pour son leadership, son esprit d'équipe, ainsi que pour sa réussite dans la création de l'Office et son évolution vers un organisme de réglementation de l'économie circulaire hautement efficace.

Tout au long de 2023, l'Office a bénéficié de notre étroite collaboration avec le ministre David Piccini et l'honorable Andrea Khanjin, après sa nomination en septembre au poste de ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Tout comme le ministre Piccini et son équipe, la ministre Khanjin et son équipe ont continué à démontrer leur engagement en faveur d'un partenariat efficace avec l'Office, axé sur la réalisation des objectifs du gouvernement en matière de protection de l'environnement et de résultats économiques.



*En 2023, l'Office a accru la responsabilité et la transparence dans nos opérations.*

Au nom du Conseil, je tiens à remercier le ministre Piccini et le ministre Khanjin, leurs équipes, les intervenants municipaux, les parties prenantes de l'industrie et les Premières Nations pour leurs conseils et leur soutien en cette nouvelle année riche en changements et en avancées. Je tiens enfin à remercier toute l'équipe de l'Office, et en particulier Frank Denton, pour leur travail et leurs réalisations cette année. Chacun, grâce à son talent et à son engagement, a joué un rôle essentiel dans nos réussites en 2023.

ROBERT POIRIER



## Message du chef de la direction

FRANK DENTON

Le 30 novembre 2023 marquait le septième anniversaire de la création de l'Office en tant qu'organisme de réglementation de la récupération des ressources en vertu du cadre de responsabilité des producteurs de l'Ontario. Les six programmes de responsabilité des producteurs en sont maintenant à diverses étapes de mise en œuvre, de même que les services de déclaration numérique pour le suivi des déchets industriels liquides et dangereux et des sols de déblai en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement. Depuis l'achèvement de la conception du registre du Programme de gestion des déchets dangereux au cours du premier trimestre de 2023, l'Office n'a pas pris part à des processus à échéance pour créer des portails de registre au nom du gouvernement – une première dans l'histoire de l'Office. Cela nous a permis de prendre des mesures pour renforcer les processus internes et soutenir la prestation de services aux entreprises et aux consommateurs pour le reste de l'année. Nous avons également souhaité publier davantage de renseignements et de données sur notre site Web, notamment :

- Une nouvelle [carte des points de recyclage](#), lancée en janvier 2024, qui a pour objectif : 1) de soutenir les efforts de conformité des producteurs et des ORP en matière de collecte; et 2) d'aider les consommateurs à savoir où déposer ce qu'ils souhaitent recycler.
- De l'information approfondie sur la [récupération des ressources](#) et la [conformité](#), avec une page dédiée aux ordres de conformité et aux pénalités administratives.
- Un [rapport rétrospectif](#) analysant les données sur 19 ans du Programme des boîtes bleues de l'Ontario avant la cessation du Datappel de l'Office après la transition de toutes les municipalités.

Le budget de l'Office pour 2023 a quelque peu augmenté par rapport à 2022, conformément aux prévisions de l'année précédente. Les augmentations visaient principalement à couvrir les coûts de mise en œuvre du registre du Programme de GDD, lancé le 1er janvier 2023. En 2023, l'Office a vu son effectif et sa capacité collective de prestation croître. L'Office a terminé l'année 2023 avec des dépenses et des revenus inférieurs aux prévisions.

L'ORPP fait partie d'un vaste écosystème d'organisations qui travaillent à la mise en œuvre des programmes du gouvernement relatifs à l'économie circulaire.

Ces organisations comprennent les entreprises de producteurs et de fournisseurs de services que nous réglementons, les municipalités, les Premières Nations et le ministère. Nous sommes tous en train d'apprendre à nous adapter aux réformes ambitieuses du gouvernement. Ensemble, nos efforts permettent de mieux protéger notre environnement contre les déchets et de bâtir une économie circulaire au sein de laquelle les entreprises prospèrent dans un marché équitable.

L'année 2023 a été ma dernière année complète en tant que chef de la direction de l'Office. Lorsque j'ai rejoint l'Office en 2017, nous œuvrions sur la surveillance des anciens programmes de réacheminement des déchets et leur liquidation, ainsi que sur la préparation du nouveau cadre de responsabilité élargie des producteurs de l'Ontario. Sept ans plus tard, nous avons réussi à déployer huit nouveaux programmes pour le compte du ministère.

Sept ans, c'est à la fois court et long. Court compte tenu de l'ampleur de la tâche que nous nous efforçons de mettre en œuvre, et long en raison des progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent.

Je suis impressionné par l'expertise et l'engagement du personnel qui contribuent à la réussite de l'Office en tant que premier organisme de réglementation au Canada pour la récupération des ressources dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs et en tant qu'agent de mise en œuvre des premiers services de déclaration numérique au Canada pour le suivi des déchets dangereux et des sols de déblai. Merci à notre personnel qui donne le meilleur de lui-même au quotidien.

Si je regarde en arrière et que je m'arrête un instant sur mon mandat en tant que chef de la direction de l'Office, je tiens à exprimer toute ma gratitude envers le Conseil d'administration pour l'expertise et les conseils qu'il m'a apportés et qu'il a apportés à l'équipe de direction; envers les ministres et le ministère pour leur collaboration qui a permis à l'Office de remplir efficacement le mandat qui lui a été confié; et enfin, envers l'excellente équipe que nous avons constituée au cours de ces dernières années.

FRANK DENTON



## Message de la registraire

MARY CUMMINS

L'OPRR aide la communauté réglementée à se conformer dans l'intérêt des producteurs, des fournisseurs de services et des résidents. La mise en conformité permet de produire des rapports publics précis sur la récupération des ressources, favorise l'établissement de règles du jeu équitables pour toutes les personnes inscrites et contribue aux objectifs du cadre de responsabilité des producteurs de l'Ontario, pour un environnement plus sain et un secteur de la récupération des ressources efficace.

Depuis les débuts de l'Office, l'équipe de la conformité a réussi à identifier plus de 1 200 producteurs récalcitrants potentiels dans tous les programmes de responsabilité des producteurs. En 2023, le personnel de la conformité a mis en œuvre des plans de conformité pour remédier aux retards dans la déclaration d'approvisionnement et aux rapports d'approvisionnement incomplets, et pour s'assurer que les producteurs de matières destinées aux boîtes bleues mettent en œuvre un système de collecte et de gestion de ces déchets. Les systèmes de collecte pour tous les programmes de responsabilité des producteurs ont également fait l'objet d'inspections, ce qui a amené l'Office à établir des directives de conformité pour le partage des sites de collecte et l'achat et la vente de crédits de rendement.

Tout au long de 2023, nous avons continué d'améliorer notre cadre de conformité fondé sur le risque afin d'y inclure une méthodologie d'évaluation des risques ainsi que des politiques et procédures connexes, dans le but d'aider l'équipe à mettre en œuvre une approche fondée sur des données probantes pour prioriser les cas de conformité. La normalisation de l'évaluation des risques permettra aux agents de la conformité et du registre de cerner et d'atténuer les risques émergents pour le système de récupération des ressources de la province.

Depuis 2023, l'Office organise des consultations approfondies avec la communauté réglementée et les parties prenantes sur la prise de décisions concernant les procédures de conformité. Nous collaborons également avec des organismes de réglementation dans d'autres juridictions dans le but de trouver des solutions efficaces et des possibilités d'harmonisation.

Les agents de la conformité communiquent régulièrement avec les parties prenantes et les inscrits au sujet des modifications réglementaires, aidant ainsi les entreprises

assujetties à comprendre les changements apportés aux règlements et à ajuster leurs processus et leurs plans en conséquence pour s'assurer qu'elles sont en conformité. En 2023, nous avons examiné avec le ministère la réglementation de la responsabilité des producteurs concernant les pneus, les appareils électroniques, les piles et batteries et les produits dangereux et spéciaux.

“

*La mise en conformité permet de produire des rapports publics précis sur les résultats de la récupération des ressources.*

Nos agents de soutien au registre reçoivent des demandes de renseignements pour l'ensemble des huit programmes, soit pour les six programmes de responsabilité des producteurs relevant de la LRREC, le Programme de GDD et le Registre des sols de déblai. Afin d'assurer un service rapide pour tous les inscrits, nous avons retenu les services d'un centre d'appels externe pour appuyer le lancement du Registre de GDD, au début de 2023. Au cours de l'année, le personnel de première ligne de l'Office et le personnel du centre d'appels externe ont répondu à plus de 7 000 demandes de renseignements des inscrits. L'équipe a également mis au point une norme de service pour mesurer sa réactivité, qui sera revue tout au long de 2024.

Je remercie le personnel de l'Office pour son excellent travail tout au long de l'année, le ministère pour sa collaboration continue et le Conseil d'administration pour ses conseils et son soutien judicieux.

MARY CUMMINS

# Au sujet de l'Office

## Mandate

L'Office a été établi par le gouvernement de l'Ontario le 30 novembre 2016 à titre d'organisme de réglementation responsable de l'application du nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs de l'Ontario pour faire progresser l'économie circulaire de la province. Ce cadre oblige les producteurs individuels à assumer la responsabilité opérationnelle et financière des produits et de l'emballage qu'ils vendent sur le marché ontarien lorsque les consommateurs ne les utilisent plus.

L'Office doit faire respecter les obligations de la [Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets \(LTRD\)](#) et de la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire \(LRREC\)](#) et de leurs règlements connexes. En 2019, le mandat de l'Office a été élargi pour inclure la prestation de services de déclaration numérique au nom du gouvernement de l'Ontario pour les programmes qui vont au-delà de la responsabilité des producteurs assujettis à la [Loi sur la protection de l'environnement \(LPE\)](#).

En vertu de la LTRD, l'Office est responsable de ce qui suit :

- Superviser les anciens programmes de gérance des produits jusqu'à leur liquidation entière. Cela comprend la supervision des organismes de financement de l'industrie (OFI) et des organismes de gérance de l'industrie (OGI) ainsi que la surveillance des programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent. En 2022, l'Office a continué de superviser l'ancien Programme des boîtes bleues. D'autres programmes de gestion des pneus, des piles et batteries, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) ont cessé leurs activités entre 2019 et 2021.

- Approuver les plans de liquidation et superviser la liquidation des OFI et des programmes qu'ils administrent selon les directives du ministère. En 2022, l'Office a continué de superviser la liquidation de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO), qui a exploité le Programme des vieux pneus jusqu'à ce qu'il cesse ses activités le 31 décembre 2018. L'Office a également continué de superviser la liquidation de l'Ontario Electronic Stewardship (OES), qui a exploité le Programme de réacheminement des DEEE jusqu'à la fin des activités le 31 décembre 2020. L'Office a continué de superviser la transition de l'ancien Programme des boîtes bleues et la mise en œuvre des dernières étapes du plan de liquidation des boîtes bleues approuvé par l'Intendance Ontario (IO).
- Administrer le Programme municipal annuel Datappel qui compile les renseignements afin de déterminer le coût de l'ancien système municipal des boîtes bleues et établir l'obligation de financement des intendants du Programme des boîtes bleues. L'Office a publié la version définitive et complète du rapport sur le Datappel pour l'ancien Programme des boîtes bleues administré par IO au début de 2023. Le dernier rapport sur le Datappel sera publié à la fin de l'année 2024.
- Prendre en charge des mesures de conformité, notamment des inspections, des sanctions pécuniaires et des poursuites, pour faire respecter les exigences énoncées dans la LTRD et ses règlements connexes.

En vertu de la LRREC, l'Office est responsable de ce qui suit :

- Établir, exploiter et tenir à jour un registre public à l'appui du nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs pour la collecte et la gestion des documents désignés, en permettant aux producteurs de matières désignées en vertu de la LRREC et à leurs fournisseurs de services de s'inscrire et de produire des rapports conformément aux exigences réglementaires
- Établir, exploiter et tenir à jour des registres pour les sols de déblai et pour les déchets industriels liquides et dangereux.
- Prendre des mesures de conformité envers les programmes de responsabilité des producteurs, notamment en menant des inspections, en délivrant des ordonnances exécutoires, en imposant des sanctions pécuniaires et en engageant des poursuites pour faire respecter les exigences de la LRREC et de ses règlements connexes.

- Fournir des renseignements au public sur la récupération des ressources ou des déchets en Ontario.
- Informer le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin d'appuyer le processus décisionnel ministériel.
- En vertu de la LTRD et de la LRREC, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exerce une surveillance législative de l'Office. Un [accord de fonctionnement](#) entre le ministère et l'Office établit les responsabilités et les rôles respectifs des deux parties. Comme la plupart des autorités administratives de l'Ontario, l'Office finance ses activités au moyen de droits et de redevances versés par les parties réglementées selon le principe du recouvrement des coûts. L'Office ne reçoit aucun financement de la part du gouvernement de l'Ontario.



# Au sujet de l'Office

## Gouvernance et équipe de direction

L'Office est régi par un Conseil d'administration composé de 11 membres. Le Conseil est responsable de l'orientation stratégique globale et de l'acquittement du mandat de l'Office. Il rend compte au ministre de l'exécution du mandat et des responsabilités de l'Office en vertu de la LTRD, de la LRREC, de la LPE, ainsi que de l'accord de fonctionnement.

Les réunions sont affichées sur [le site Web de l'Office](#) une semaine après leur adoption par le Conseil dans le cadre de son engagement en matière de transparence et comme l'exige le ministre.

Le ministre nomme cinq membres au Conseil d'administration et le Conseil élit six autres membres. Le Conseil élit ses dirigeants aux postes de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier. Le ministre a également le pouvoir de nommer le président du Conseil. Voici les membres du Conseil d'administration de l'Office en 2023 :

### Board of Directors

<b>Robert Poirier</b>	Président	Réélu en 2021
<b>Tom Wright</b>	Vice-président	Renommé en janvier 2021
<b>Mary Shenstone</b>	Administratrice	Réélue en novembre 2023
<b>Ken Kawall</b>	Trésorier	Réélu en juillet 2023
<b>Saqib Cheema</b>	Administratrice	Réélue en novembre 2021
<b>Tanweer Gilani</b>	Administratrice	Nommée en janvier 2021
<b>Andrea Nemtin</b>	Administratrice	Réélue en novembre 2022
<b>Rajesh Sharma</b>	Administrateur	Réélu en novembre 2022
<b>Jeffrey Steiner</b>	Administrateur	Nommé en mars 2021
<b>Marnie Silver</b>	Administratrice	Nommée en mai 2021
<b>Janet Clark</b>	Administratrice	Nommée en janvier 2022

\* Andrea Abraham, membre du personnel de l'Office, a été nommée secrétaire générale en mai 2022.

Les membres du Conseil sont rémunérés pour l'exécution de leurs fonctions à des taux harmonisés avec les indemnités journalières établies dans la Directive concernant les organismes et les nominations de la fonction publique de l'Ontario pour les personnes nommées à temps partiel à des organismes de réglementation.

## Comités

Les quatre comités de l'Office et la description pour chacun d'eux sont affichés sur [notre site Web](#).

## Équipe de direction

<b>Frank Denton</b>	Chef de la direction
<b>Mary Cummins</b>	Registraire
<b>Noah Gitterman</b>	Avocat général et chef des initiatives stratégiques
<b>Wilson Lee</b>	Lee Directeur des programmes et des affaires publiques
<b>Lorella Hayes</b>	Directrice des finances et de l'administration
<b>Lisa Keegan Inness</b>	Dirigeante principale de l'information

L'Office compte six dirigeants qui sont à la fois membres du Conseil, cadres supérieurs et employés de l'Office :

<b>Robert Poirier</b>	Président
<b>Mary Shenstone</b>	Vice-présidente
<b>Ken Kawall</b>	Vice-président et trésorier
<b>Andrea Abraham</b>	Secrétaire générale
<b>Frank Denton</b>	Chef de la direction
<b>Mary Cummins</b>	Registraire

Les membres du Conseil et les employés de l'Office sont assujettis à un Code de conduite ainsi qu'à d'autres politiques de gouvernance qui sont également disponibles sur le [site Web de l'Office](#). Des [renseignements supplémentaires](#) sur le Conseil d'administration et sur l'équipe de direction, comme des biographies et les coordonnées des membres, se trouvent sur le site Web.

# Au sujet de l'Office

## Conseil consultative

L'Office travaille avec deux conseils consultatifs composés de parties réglementées et d'experts de l'industrie, soit le Conseil consultatif de l'industrie et le Conseil consultatif des fournisseurs de services, tous deux établis sous la direction du ministre.

## Conseil consultatif de l'industrie de 2023

Organisation	Représentante
Association canadienne du pneu et du caoutchouc	Carol Hochu (coprésident)
Conseil d'administration de l'Office	Tom Wright (coprésident)
Association canadienne des boissons	Shane Buckingham
Conseil canadien du commerce de détail	Sebastian Prins
Food, Health & Consumer Products of Canada	Michelle Saunders
Association canadienne de produits de consommation spécialisés	Simon Kinsman
Recyclage des produits électroniques Canada	Shelagh Kerr
National Electrical Manufacturers Association	Stephen Gordon
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	Julie Kwiecinski
Médias d'Info Canada/Association des journaux communautaires de l'Ontario	Paul Deegan / Cameron Gordon
Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada	Brock Roseborough*
Électro-Fédération Canada	Cherith Sinisac

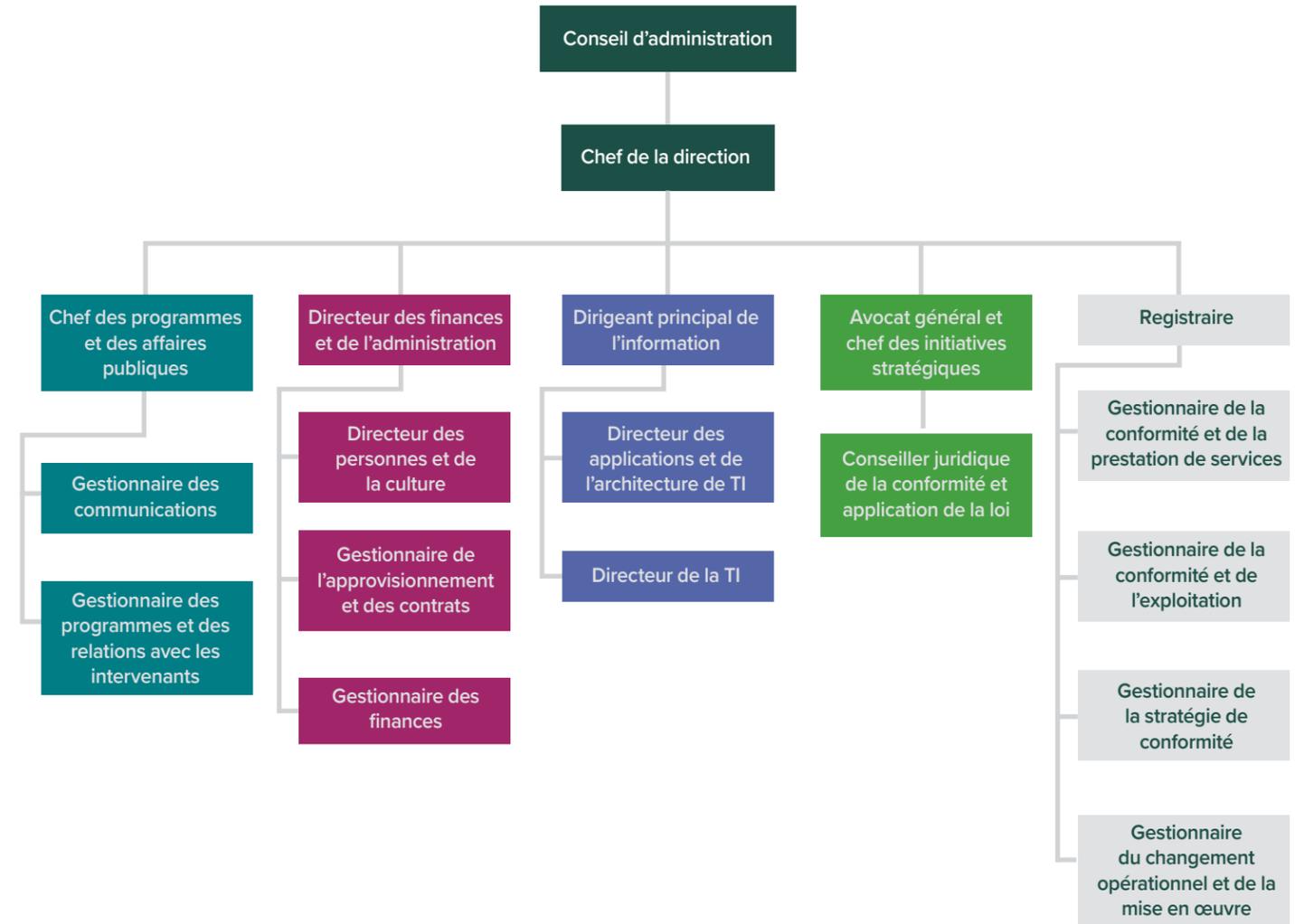
\*A remplacé Andrew Mackinnon au printemps 2023.

## Conseil consultatif des fournisseurs de services de 2023

Organisation	Représentante
Groupe Emterra	Paulin Leung (coprésident)
Conseil d'administration de l'Office	Tom Wright (coprésident)
Association des municipalités de l'Ontario	Dave Gordon
Loop Recycled Products	Josh Wiwcharyk
Entreprise de matières premières	James Ewles
Ville de Toronto	Annette Synowiec
Quantum Lifecycle Partners	Clayton Miller
Ontario Tire Dealers Association	Adam Moffat
Société ontarienne de gestion des déchets	Ashley De Souza
Waste Connections du Canada	Izzie Abrams
Comté de Northumberland	Adam McCue
Région de Peel	Norm Lee
GFL Environmental	Nicole Willett

## Ressources humaines

La structure organisationnelle de l'Office en 2023 est présentée dans le tableau ci-dessous :



À la fin de 2023, le personnel de l'Office comptait 77,2 équivalents temps plein (ETP), comparativement à 67,5 ETP à la fin de 2022.

La croissance de l'Office s'est principalement produite dans les services de première ligne du secteur de la conformité et du registre. Des ETP sont également venus agrandir l'équipe des programmes et des affaires publiques pour renforcer la capacité interne de gestion et d'analyse des données afin d'appuyer le cadre de conformité fondé sur le risque et d'élargir et d'améliorer la production de rapports publics de données et de renseignements sur la récupération des ressources et les activités de conformité de l'Office.

# Faits saillants de 2023

## Bilan de l'année

Au début de l'année 2023, l'achèvement du projet de Registre des déchets dangereux a permis d'améliorer les services aux inscrits et de renforcer les processus et les systèmes afin de maximiser l'efficacité et l'efficience pour le reste de l'année. Une grande partie de ce travail a été guidée par des examens internes effectués en 2022. Nous avons travaillé sur la cybersécurité, la gouvernance des services informatiques, notre cadre de conformité fondé sur le risque, la gouvernance des données et l'élaboration de normes de service provisoires.

Concrètement, ce travail a permis d'améliorer la prise de décisions concernant les améliorations du registre et a également abouti à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de gouvernance des données. Avec huit programmes de registre en place, l'Office dispose d'un référentiel de données qui croît de jour en jour. Une gouvernance totale des données permet une analyse approfondie de celles-ci, renforçant ainsi notre approche de conformité fondée sur les risques et facilitant la publication de rapports publics pertinents sur la récupération des ressources et nos activités de conformité.

Le Registre de GDD et l'application mobile HazTrack ont été officiellement lancés le 1er janvier 2023. L'engouement a été plus important que prévu. À la fin de 2023, le registre, l'application mobile et les API externes ont traité plus de 250 000 déclarations. Tout au long de 2023, l'Office a cherché à améliorer les services qu'il offre aux utilisateurs du Registre de GDD, notamment en concluant un accord avec un centre d'appels externe pour répondre aux demandes de renseignements dans les meilleurs délais.

L'Office a créé une norme de service provisoire en 2023, pour tous les programmes du registre, qui sert aujourd'hui de point de repère à l'Office pour mesurer son efficience et son efficacité à répondre aux demandes de renseignements, en plus d'aider les personnes à s'inscrire, à déclarer et à respecter leurs exigences réglementaires. La version finale de la norme aura lieu en 2024. En 2023, l'équipe grandissante d'employés de première ligne a été structurée selon un schéma opérationnel favorisant le maintien des connaissances dans divers secteurs de programme, dans le but d'élaborer, d'améliorer et de communiquer les procédures de registre et de conformité qui aident notre communauté réglementée à respecter plus facilement ses obligations juridiques.

L'Office a poursuivi de manière constructive ses consultations avec les parties prenantes sur les améliorations du registre afin de faciliter son utilisation, sur les procédures de registre et de conformité, sur les frais de programme et sur l'élaboration et le lancement d'une nouvelle carte qui [localise les points de collecte](#).

La carte des points de collecte permet à l'équipe de conformité de mieux surveiller le respect des obligations réglementaires pour les systèmes de collecte et rejoint la liste des outils que l'Office offre à sa communauté réglementée et au public. Elle montre l'emplacement des points de recyclage pour tous les programmes de responsabilité des producteurs (à l'exception du Programme des boîtes bleues, qui prévoit la collecte sur le trottoir) au moyen d'une interface conviviale sur laquelle les utilisateurs peuvent personnaliser l'affichage des points de collecte.

Le 1er juillet 2023, le premier groupe de municipalités et de communautés des Premières Nations est passé au nouveau cadre de réglementation de la responsabilité élargie des producteurs pour les matériaux destinés à la boîte bleue. L'Office a aidé les producteurs, les associations de l'industrie, les ORP et le MEPNP à faire en sorte que le lancement du nouveau Programme des boîtes bleues se passe au mieux pour les services de collecte sur le trottoir. Une campagne a permis aux producteurs de mieux comprendre leurs obligations en matière de mise en place d'un système de collecte conforme au Règlement sur la boîte bleue.

En prévision de la liquidation de l'ancien Programme des boîtes bleues prévu au 31 décembre 2025, l'Office a publié un rapport sur les tendances du Datappel qui résume et analyse 19 années de données sur les programmes de recyclage résidentiel de l'Ontario. L'Office publiera ce rapport en 2024.



*Une gouvernance totale des données permet une analyse approfondie de celles-ci, renforçant ainsi notre approche de conformité fondée sur les risques.*

La diffusion massive de renseignements visant à informer notre communauté réglementée reste la meilleure arme de l'Office pour assurer la conformité. Chaque année, de nouveaux venus sur le marché échangent avec l'Office pour la première fois. Lors de l'assemblée publique annuelle de 2023, la séance tenue sur l'ABC de la responsabilité individuelle des producteurs a attiré beaucoup de monde. C'est ce type d'événements que l'Office cherche à promouvoir par l'intermédiaire de son site Web, de la mobilisation des parties prenantes et des conversations entre le personnel de première ligne et les inscrits. En 2023, d'autres projets notables ont été lancés, notamment le début de l'examen de l'expérience utilisateur du site [Web RPRA.ca](#), ainsi que la collecte de connaissances visant à améliorer la capacité de l'Office à communiquer de manière efficace avec les communautés des Premières Nations. Ces deux projets se poursuivent en 2024.



# Faits saillants de 2023

## Communication

L'Office communique avant tout dans le but de promouvoir la conformité. Deux initiatives de communication ont appuyé les résultats en matière de conformité en 2023. Il s'agit des communiqués de la registraire pour aider les producteurs à se conformer sans avoir recours à des mesures coercitives, et des séances « Posez vos questions à la registraire », en collaboration avec les ORP et les associations de l'industrie sur divers sujets liés à la conformité (p. ex. l'approche de l'Office face aux récalcitrants).

D'autres projets de communication importants ont eu lieu en 2023 :

### Campagne de déclaration concernant les boîtes bleues

Des campagnes ciblées par courriel, des webinaires et des FAQ ont fourni des renseignements importants aux municipalités et aux Premières Nations qui sont passées au cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs pour les matériaux destinés à la boîte bleue dans le cadre de la LRREC en 2023.

### Comprendre le cadre de responsabilité des producteurs de l'Ontario – Série d'apprentissage

Plus de 430 parties prenantes ont assisté à cet événement en personne ou en ligne afin de mieux comprendre le nouveau cadre de [réglementation de la responsabilité des producteurs](#), les différents rôles joués par l'Office, le MEPNP et le Bureau de la concurrence, ainsi que le mandat de l'Office en tant qu'organisme de réglementation.

## Rapport sur les tendances du Datappel

[Ce rapport](#) examine les données sur la gestion des déchets résidentiels déclarées dans le Datappel de 2002 à 2021 dans le cadre de l'ancien Programme des boîtes bleues. Le rapport met en évidence les tendances et fournit une analyse des données sur le réacheminement des déchets résidentiels en Ontario.

### Rapports publics sur les activités de récupération des ressources et de conformité

En 2023, l'Office a rédigé un plan d'action sur la production de rapports publics, qui comprenait la publication des données sur l'approvisionnement et la récupération déclarées au registre, ainsi que des données sur ses activités de conformité dans des formats accessibles.

L'Office a créé une section dédiée aux [rapports publics](#) sur son site Web, ainsi que de nouvelles pages Web pour le [Rapport annuel 2022](#), les [activités de conformité](#) et [l'approvisionnement et la récupération des appareils électroniques en Ontario](#).

Vous pouvez consulter des données à jour sur l'approvisionnement et la récupération pour tous les programmes de responsabilité des producteurs sur la page Web des [rapports sur la récupération des ressources](#).

Le travail se poursuit pour améliorer et enrichir les rapports publics de l'Office sur la récupération des ressources afin de créer des pages Web pour chaque programme de responsabilité des producteurs, avec de l'information sur le registre des programmes de GDD et des sols de déblai, et de rendre les données du registre plus accessibles en temps opportun.



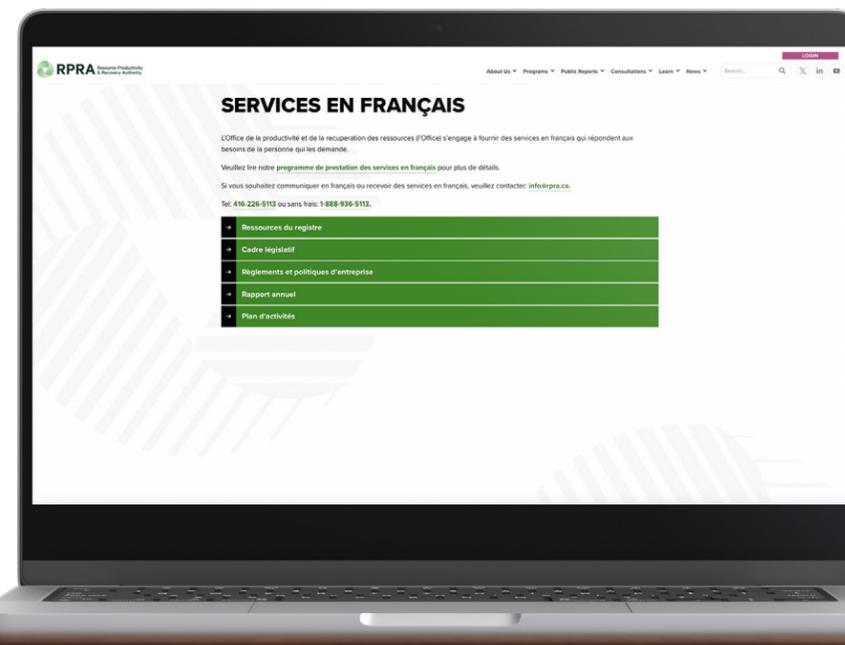
*Le site Web de l'Office est une source d'information importante sur la responsabilité des producteurs en Ontario à la fois pour le public, les municipalités, les Premières Nations et les entreprises réglementées par l'Office.*

## Amélioration du site Web

Le site Web de l'Office est une source d'information importante sur la responsabilité des producteurs en Ontario à la fois pour le public, les municipalités, les Premières Nations et les entreprises réglementées par l'Office. L'Office continue d'améliorer son site Web pour donner aux utilisateurs des renseignements pertinents, accessibles, faciles à trouver et utiles. En 2023, l'Office a mené un examen exhaustif de la facilité d'utilisation de son site Web, avec une analyse de la convivialité, une analyse concurrentielle et une analyse de l'organisation et de la catégorisation des renseignements. L'examen se poursuit en 2024.

## Nouvelle carte des points de recyclage

En 2023, l'Office a créé une carte indiquant [l'emplacement des points de recyclage](#) pour tous les programmes de responsabilité des producteurs qu'il supervise (à l'exception du Programme des boîtes bleues, dont la collecte a lieu sur le trottoir), avec des renseignements utiles sur les matériaux acceptés et des FAQ sur le recyclage en Ontario. Cette nouvelle carte remplace l'ancienne carte qui indiquait uniquement les points de collecte des pneus usagés. La carte a été lancée en janvier 2024.



# Faits saillants de 2023

## Mobilisation et consultation des parties prenantes

En 2023, l'Office a mobilisé les parties prenantes au moyen de consultations, de sondages, de conseils consultatifs et de groupes de travail. Les commentaires que nous avons obtenus ont orienté et éclairé tous les aspects du travail de l'Office.

### Conseils consultatifs

Tout au long de 2023, l'Office a collaboré avec le Conseil consultatif de l'industrie (CCI) et le Conseil consultatif des fournisseurs de services (CCFS) sur le processus de planification de ses activités, notamment en sollicitant des conseils et de la rétroaction sur les priorités stratégiques de l'Office pour les trois prochaines années, ainsi que sur le budget, le plan d'affectation des ressources et les mesures de rendement pour 2024. L'Office a continué d'utiliser ces réunions avec les Conseils pour recueillir les commentaires de nos parties prenantes sur les questions sur lesquelles l'Office mène des consultations, ainsi que sur d'autres questions déterminées par les Conseils, comme la production de rapports publics sur la récupération des ressources et des renseignements et données sur la conformité.

### Sondages auprès des inscrits

Depuis 2019, l'Office retient les services d'une entreprise externe spécialisée dans les études de marché auprès des parties prenantes pour élaborer un sondage destiné aux personnes inscrites (le sondage a été reporté en 2020 en raison de l'écllosion de la pandémie de COVID 19).

Le sondage annuel évalue Objectivement la perception des inscrits sur les activités de l'Office afin de nous aider à déterminer ce qui fonctionne bien et ce qui peut être amélioré.

En 2023, les personnes inscrites à tous les programmes de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC ont participé au sondage. 2023 a été la première année au cours de laquelle les inscrits au registre des programmes de GDD et des sols de déblai ont été sondés. Les résultats serviront de référence pour l'avenir.

Les résultats du sondage sur le programme de responsabilité des producteurs (LRREC) et du sondage sur le registre des programmes de GDD et des sols de déblai sont présentés séparément. Les résultats de référence pour le registre des programmes de GDD et des sols de déblai sont nettement supérieurs à ceux des programmes de responsabilité des producteurs, peut-être en raison de l'absence de rôle de conformité et d'application de la loi de l'Office pour ces programmes.

Les inscrits au registre des programmes de GDD et des sols de déblai qui ont répondu au sondage ont indiqué être satisfaits de l'exécution du mandat de l'Office, du soutien à la conformité, de la convivialité du registre et des communications de l'Office.

La note obtenue par l'Office en matière d'utilisation conviviale du registre a considérablement augmenté d'une année à l'autre. Ce résultat pourrait indiquer que les inscrits sont aujourd'hui plus habitués au registre et comprennent mieux leurs obligations en matière de déclaration. Cela pourrait également indiquer que les améliorations apportées par l'Office aux portails en réponse aux commentaires des utilisateurs ont rendu le registre plus facile à utiliser.

La perception des participants au sujet des communications de l'Office continue d'obtenir l'une des meilleures notes, bien qu'elle soit en baisse depuis deux ans. Les inscrits ont également indiqué qu'il fallait que le personnel comprenne mieux leurs besoins opérationnels et leurs problèmes d'accessibilité.

Les commentaires recueillis lors de ces sondages sont pris en compte dans la prise de décisions stratégiques et opérationnelles, notamment dans l'élaboration de buts, d'objectifs et de stratégies à long terme dans le cadre du tout premier plan stratégique de l'Office en 2023. En 2024, l'Office prévoit examiner et améliorer ses stratégies de communication et de mobilisation des parties prenantes, mettre en œuvre des mesures qui répondent aux résultats d'une évaluation de l'utilisation du site [Web RPRC.ca](https://www.rpra.ca) et évaluer notre service à la clientèle par rapport à une nouvelle norme de service provisoire afin d'assurer une prestation adaptée et rapide.

Les résultats du sondage de 2023, ainsi que ceux des années précédentes, seront publiés sur le [site Web de l'Office](#).

## Consultations

L'Office consulte fréquemment les inscrits et les parties prenantes pour s'assurer que ses activités sont aussi efficaces que possible et que les registres répondent aux besoins des utilisateurs. Les consultations officielles tenues en 2023 sont énumérées ci-dessous. Le personnel rencontre également les parties prenantes individuellement tout au long de l'année pour discuter de sujets variés allant des droits de l'Office aux procédures du registre.

Les consultations officielles de l'Office sont fondées sur les principes de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). L'Office a tenu huit consultations officielles en 2023.

### Élaboration de procédures de vérification du rendement concernant la récupération des ressources pour les batteries et les piles, les TIT/AV, le matériel d'éclairage et les PDS

L'Office a retenu les services de BDO Canada LLP (BDO) pour élaborer des procédures de vérification du rendement concernant la récupération des ressources pour les batteries et les piles, les TIT/AV, le matériel d'éclairage et les produits dangereux et spéciaux en deux phases. Au cours de la première phase (du 7 mars au 14 avril), BDO a communiqué directement avec les ORP pour recueillir des renseignements sur leurs activités. Au cours de la deuxième phase (du 15 novembre au 14 décembre), l'Office et BDO se sont réunis pour discuter des procédures.

Les personnes directement concernées par ces procédures, comme les ORP, les producteurs qui déclarent leurs propres activités et leurs vérificateurs, ont été invitées à examiner la version préliminaire de ces procédures et à assister à l'un des trois webinaires pour faire part de leurs commentaires et poser des questions.

### Élaboration de procédures pour le calcul et la vérification du taux d'efficacité du recyclage

La consultation sur l'élaboration de procédures pour le calcul et la vérification du taux d'efficacité du recyclage pour les programmes des batteries et

des piles, des TIT/AV, du matériel d'éclairage et des produits dangereux et spéciaux s'est déroulée en deux phases : la première phase en mars-avril 2023 et la deuxième phase en octobre-novembre 2023. L'Office a retenu les services de Dillon Consulting Limited (Dillon) pour élaborer les procédures de calcul et de vérification du taux d'efficacité du recyclage.

L'Office et Dillon ont organisé trois webinaires de consultation pour passer en revue les procédures, recueillir les commentaires des personnes concernées par les procédures et répondre aux questions

### Consultation sur la nouvelle proposition concernant les frais pour 2023 des programmes visés par la LRREC pour les catégories A et B des PDS

La consultation sur les frais des programmes de produits dangereux et spéciaux de 2023, ainsi que sur les frais pour d'autres programmes de responsabilité des producteurs, a commencé à l'automne 2022. D'après les commentaires reçus, une nouvelle proposition concernant les frais pour les producteurs de PDS de catégories A et B a fait l'objet de consultations du 26 janvier au 13 mars 2023. Le 9 février, l'Office a organisé un webinaire sur la nouvelle proposition de frais pour les producteurs de produits entrant dans les catégories A et B.

### Frais proposés pour les programmes visés par le registre

Du 2 octobre au 16 novembre 2023, l'Office a tenu des consultations sur les frais proposés pour les programmes de responsabilité des producteurs (batteries et piles, EEE, pneus et boîtes bleues) et le Programme de GDD. Au cours de la période de consultation, l'Office a organisé quatre webinaires pour discuter de la proposition, répondre aux questions et obtenir les commentaires des inscrits aux programmes et d'autres parties prenantes concernées. Du 10 novembre 2023 au 10 janvier 2024, l'Office a mené des consultations sur la proposition de frais pour le Registre des sols de déblai. Dans le cadre de la consultation, l'Office a organisé un webinaire pour discuter de la proposition originale, répondre aux questions et obtenir les commentaires des inscrits et d'autres parties prenantes concernées.

## Projet de procédure de vérification des données sur le matériel d'éclairage

L'Office a tenu des consultations sur son projet de procédure de vérification des données sur le matériel d'éclairage du 7 décembre 2023 au 8 janvier 2024. Les producteurs de matériel d'éclairage devront suivre la procédure au moment de soumettre leur premier rapport de vérification des données sur l'approvisionnement à l'Office au printemps 2024.

### Définition des catégories de petits et de grands producteurs de piles et batteries et de TIT/AV pour la vérification des données sur l'approvisionnement

Du 16 décembre 2022 au 16 janvier 2023, l'Office a mené des consultations sur les seuils qui déterminent s'il s'agit d'un grand ou d'un petit producteur de piles et batteries et de TIT/AV. Depuis 2023, seuls les grands producteurs sont tenus de présenter un rapport de vérification des données sur l'approvisionnement lorsqu'ils déclarent à l'Office leurs données relatives à l'approvisionnement. Les petits producteurs ne seront plus tenus de présenter un rapport de vérification, mais pourront être soumis à des inspections. Les producteurs de piles et batteries et de TIT/AV ont été invités à faire part de leurs commentaires sur la proposition de consultation avant le 16 janvier 2023.

### Propositions de modifications de la méthode de calcul de la portion en espèces de l'obligation en nature

Entre le 15 décembre 2022 et le 13 janvier 2023, l'Office a tenu des consultations sur les propositions de modifications de la méthode de calcul de la portion en espèces de l'obligation en nature pendant la transition du Programme des boîtes bleues pour les années de financement 2024 et 2025.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces consultations, y compris les rapports de consultation détaillant les commentaires reçus et la façon dont l'Office a tenu compte des commentaires, consultez la [page Web sur les consultations antérieures](#).

## Plaintes

L'accord de fonctionnement conclu entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs l'oblige à présenter un rapport annuel sur la façon dont les plaintes liées à ses activités ont été traitées. L'Office s'engage à mettre en place un processus accessible, équitable, transparent et simple lorsqu'une plainte est reçue au sujet de l'Office ou d'une personne agissant au nom de l'Office.

À la demande du ministre, l'Office a publié une [Politique officielle sur les plaintes du public et les demandes de clarification de renseignements](#) en 2021, qui a mis à jour l'ancienne Politique sur les plaintes du public. La politique révisée se retrouve sur le site Web de l'Office et décrit comment un membre du public peut déposer une plainte liée à la prestation de services et à la conduite du personnel ou présenter une demande officielle de clarification de renseignements sur les activités de l'Office.

L'Office a reçu une demande officielle de clarification et une plainte officielle, auxquelles il a répondu en vertu de la politique.

Les plaintes relatives à la conformité et à l'application de la loi sont traitées par les procédures décrites dans la LTRD et la LRREC. Les plaintes relatives à la protection des renseignements personnels sont traitées conformément au Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'Office.



## Prestation de services en français

Conformément à ses obligations légales et aux exigences énoncées dans son accord de fonctionnement avec le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'Office s'engage à veiller à ce que ses services, ses communications et ses réponses aux demandes de renseignements du public soient offerts en français.

Le [Programme de prestation des services en français](#) de l'Office décrit comment il entend répondre à ses obligations légales en matière de prestation de services en français. En plus de traduire les principaux documents d'activités et de conformité en français, l'Office fait appel à des agents de la conformité et du registre et à des conseillers en communication bilingues pour fournir des services en français et, au besoin, utilise un service tiers qui offre une traduction simultanée en français sur demande.

En 2023, l'Office a reçu trois demandes de traduction de documents en français. La même année, le personnel bilingue de la conformité et du registre a interagi avec les parties prenantes en français dans 134 cas.

L'Office continuera d'examiner et d'améliorer son Programme de prestation des services en français afin de respecter ses obligations légales.

## Règlements, politiques et procédures

Chaque année, l'Office est tenu de présenter les modifications apportées à ses règlements administratifs et à ses politiques en vertu de l'accord de fonctionnement. Vous trouverez ci-dessous une liste des règlements et des politiques qui ont été mis à jour en 2023, ainsi qu'un résumé des principaux changements :

- La Politique de rémunération – renommée Politique de rémunération globale – a été mise à jour afin d'intégrer des éléments du Guide des ressources humaines qui nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Sa version révisée renomme également le congé de deuil et clarifie la façon dont les augmentations de salaire sont accordées aux employés qui se trouvent au sommet de leur échelle salariale.
- Le Cadre de gestion du rendement a été modifié pour clarifier les critères des augmentations au mérite et l'admissibilité aux primes de rendement, ainsi que pour supprimer les éléments de procédure qui ne nécessitent pas l'approbation du Conseil d'administration.
- La politique sur la formation du Conseil a été modifiée pour inclure un plafond de remboursement annuel pour la formation des administrateurs du Conseil et pour clarifier le montant des indemnités journalières pour les activités liées à la formation des administrateurs du Conseil.

- La Politique sur la gestion et le contrôle des finances a été modifiée pour renvoyer au Règlement sur les pénalités administratives et déterminer ce qui sera fait avec les fonds qui peuvent être perçus avant qu'une politique sur les pénalités administratives ne soit approuvée par le Conseil. La section sur la méthode de répartition des coûts a également été mise à jour pour renvoyer à la Politique d'établissement des frais de l'Office.
- La charte de gouvernance a été modifiée afin d'énumérer la surveillance exercée par les comités sur certaines politiques et d'exiger un examen de ces politiques tous les deux ans (ou lorsque les circonstances l'exigent). Le Comité de la gouvernance, de la réglementation et des relations avec les intervenants s'est vu confier la responsabilité de superviser la prestation des services du registre et les normes de prestation des services, de tenir à jour une matrice des compétences du Conseil d'administration et de planifier la relève pour les rôles de président et de vice-président. Les autres modifications portent sur le rôle du Comité des ressources humaines en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et de sa responsabilité de mener des examens du rendement tous les six mois pour le compte du chef de la direction.
- La Politique sur les frais de déplacement, de repas et d'hébergement a été modifiée afin de déléguer au chef de la direction le pouvoir de modifier l'indemnité kilométrique au besoin, en fonction des pratiques d'autres organismes de réglementation et des taux prescrits par l'Agence du revenu du Canada. D'autres changements d'ordre administratif ont également été apportés.
- La Politique de placements a été modifiée pour mettre l'accent sur la responsabilité de la direction d'équilibrer les objectifs de placement et de surveiller et de maintenir une trésorerie suffisante pour les besoins opérationnels.

- La Politique sur la délégation de pouvoirs a été modifiée pour clarifier le rôle du Conseil d'administration concernant les décisions de dotation.
- La Politique sur la rémunération des administrateurs et la Politique sur la rémunération de la direction des administrateurs ont été modifiées afin d'apporter des précisions sur la rémunération des préparatifs des réunions du Conseil d'administration et des comités, ainsi que sur la rémunération liée aux réunions des conseils consultatifs.

Les politiques suivantes ont été modifiées à des fins administratives en 2023 :

- La Politique de gestion des risques opérationnels
- Le Protocole de déclaration du registraire
- La Politique de surveillance de la fonction de conformité
- La Politique sur les avantages indirects
- La Politique sur la conservation des documents
- La Politique sur la langue française
- La Politique d'approvisionnement

Les règlements, les politiques et les documents assujettis aux obligations en matière de communication publique se trouvent sur la page [Documents organisationnels](#) du site Web de l'Office.



# Conformité et application de la loi

## Faits saillants de la conformité en 2023

L'équipe de la conformité et du registre de l'Office a pour responsabilité 1) de faire appliquer les exigences de la LRREC et de la LTRD et de leurs règlements connexes, et 2) d'aider les utilisateurs des registres de GDD et des sols de déblai à respecter leurs exigences en matière d'inscription et de déclaration. La conformité liée aux programmes des sols de déblai et de GDD est la responsabilité du MEPNP.

La registraire est chargée d'évaluer les risques et mène des activités d'éducation, de communication et d'application de la loi appropriées pour maximiser la conformité tout en réduisant au minimum le fardeau pour les entreprises. Ces activités comprennent toujours un volet d'éducation et de sensibilisation, et peuvent également comprendre :

- des inspections et des vérifications;
- des communications sur la non-conformité (p. ex. envoi de lettres d'avertissement, d'avis ou de messages de la registraire);
- des ordonnances exigeant qu'une personne ou une entreprise remédie à une contravention;
- des pénalités administratives en raison d'une infraction à la LRREC ou à ses règlements;
- des poursuites judiciaires.

En 2023, le projet pluriannuel visant à élaborer et à mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation des risques plus précise ainsi que des politiques et procédures connexes afin d'améliorer le [cadre de conformité fondé sur le risque de l'Office](#) cos'est

poursuivi. Le projet aidera l'équipe de conformité à adopter une approche fondée sur des données probantes pour établir l'ordre de priorité des cas de conformité. Il permettra de normaliser l'évaluation des risques et d'appuyer la prise de décisions du personnel en établissant l'ordre de priorité des ressources et en gérant les risques émergents pour le système de recyclage de la province. La méthodologie d'évaluation des risques devrait être mise en œuvre d'ici la fin de 2024, avec des processus tout au long de 2025 visant à l'améliorer.

Afin d'améliorer la transparence des activités et des résultats en matière de conformité, une nouvelle [page Web dédiée aux activités de conformité](#) a été créée en 2023 dans le cadre du plan d'action sur la production de rapports publics afin de fournir des données et des renseignements sur les activités de conformité d'une année à l'autre. Chaque année, l'Office publie des données sur le nombre d'inspections ouvertes, les récalcitrants potentiels, les cas de non-conformité ouverts, le taux de résolution des cas de non-conformité en cours d'année et le pourcentage de producteurs qui ont effectué leur déclaration d'approvisionnement à temps. Une nouvelle [page Web sur les ordonnances exécutoires et les pénalités administratives](#) a également été créée en 2023 pour permettre aux utilisateurs de voir toutes les ordonnances et pénalités émises.

La section des [rapports publics](#) du site Web de l'Office contient également tous les chiffres de l'approvisionnement et de la récupération pour les programmes de responsabilité des producteurs.

De nouveaux documents de communication ont été créés en 2023 pour aider les entreprises à se conformer aux règlements sur la responsabilité des producteurs, dont 31 guides pour les différents matériaux assujettis au Règlement sur les produits dangereux et spéciaux et des guides pour les producteurs de matériel d'éclairage et de matériaux destinés à la boîte bleue.

Des plans de conformité ont également été créés pour mettre en conformité les récalcitrants dans tous les programmes, traiter les déclarations d'approvisionnement en retard concernant les PDS et les rapports de vérification incomplets, et pour faire en sorte que les producteurs de matières destinées à la boîte mettent en œuvre un système de collecte et de gestion. L'Office continue d'élaborer des procédures pour déclarer les données sur l'approvisionnement et le rendement afin d'accroître la précision des données, d'améliorer l'harmonisation avec les exigences d'autres administrations et de réduire le fardeau sur les entreprises réglementées.

Le personnel de la conformité de l'Office a mené des inspections et des vérifications en 2023 pour s'assurer de la conformité aux exigences réglementaires et soutenir un marché concurrentiel pour la récupération des ressources. Il a notamment inspecté tous les systèmes de collecte pour tous les programmes de responsabilité des producteurs.

L'équipe a relevé des manquements dans le système de collecte public partagé et a exigé que chaque ORP présente un système conforme au nom des producteurs qu'il représente. Les ORP ont soumis quatre systèmes de collecte distincts, qui ont été examinés pour déterminer la conformité aux exigences réglementaires avant d'être jugés non conformes. Les ordonnances exécutoires, qui sont publiées sur le [site Web de l'Office](#), ont été émises au printemps 2023 afin d'obliger la prise de mesures immédiates pour remédier à la non-conformité. L'Office continue d'effectuer le suivi des systèmes de collecte des pneus pour s'assurer qu'ils sont conformes au *Règlement*.

L'équipe de la conformité et du registre a travaillé en étroite collaboration avec les producteurs de matières destinées à la boîte bleue, les associations de l'industrie, les ORP et le MEPNP pour s'assurer que le nouveau programme serait prêt à temps lorsque le premier groupe de municipalités et de communautés des Premières Nations délaissera l'ancien système au profit du nouveau programme dirigé par les producteurs, à compter du 1er juillet.

## Élaboration de procédures en 2023-2024

Type de procédure	Programmes concernés
Taux d'efficacité du recyclage	TIT/AV, matériel d'éclairage, piles/batteries et PDS
Vérification du rendement	TIT/AV, matériel d'éclairage, piles/batteries et PDS
Catégories de petits et grands producteurs	TIT/AV, piles/batteries
Vérification de l'approvisionnement	Matériel d'éclairage

## Soutien au registre

En vertu de son mandat prescrit par la loi, l'Office est tenu d'élaborer et d'exploiter un registre électronique public pour que les parties concernées s'inscrivent et rendent compte de la gestion des déchets et de la récupération des ressources. Le registre sert de fondement à la mise en œuvre des règlements du gouvernement concernant les programmes de responsabilité des producteurs, les déchets industriels liquides et dangereux et les sols de déblai. Il permet aux parties visées par l'obligation de se conformer aux exigences et de contrôler leurs activités de réacheminement et de mouvement des déchets afin de s'assurer que les lois environnementales sont respectées.

Le système de registre de l'Office compte 12 portails opérationnels distincts pour les programmes de responsabilité des producteurs, soit pour les programmes des pneus, des équipements de TIT/AV, des piles et batteries, du matériel d'éclairage et des boîtes bleues, et sept autres pour chaque catégorie de PDS (peintures, revêtements et solvants; contenants sous pression; pesticides; dispositifs contenant du mercure; matériaux automobiles; contenants de propane réutilisables; engrais).

L'Office exploite également le Registre des sols de déblai et le Registre de GDD pour appuyer les activités de conformité et d'application de la loi du MEPNP en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE).

## Interactions de première ligne

Interactions	2023	2022
Courriels (entrants et sortants)	69 013	37 681
Appels entrants	16,504	2 814
Appels sortants	5,528	4 589
<b>Total des interactions</b>	<b>91,045</b>	<b>45 084</b>

En 2023, l'Office a retenu les services d'un centre d'appels externe pour anticiper l'augmentation prévue du nombre de demandes de renseignements attribuable au lancement du Registre de GDD. En 2023, le personnel de première ligne et celui du centre d'appels externe ont répondu à plus de 7 000 demandes de renseignements des inscrits. Les demandes de renseignements portaient la plupart du temps sur les obligations en matière de déclaration, les matériaux visés par les obligations, la façon d'utiliser le registre et les conséquences des modifications réglementaires sur les obligations des inscrits.

L'Office souhaite améliorer ses services en continu et utiliser les renseignements recueillis lors des interactions avec les parties réglementées pour élaborer des documents de communication et apporter des améliorations aux portails du registre et au site Web de l'Office.

Le modèle de prestation de services de l'Office a continué d'évoluer en 2023. Au début de 2024, une norme de service provisoire a été mise en œuvre pour permettre à l'Office d'évaluer sa prestation de services, d'orienter ses activités pour améliorer ses services et de valider la version définitive de la norme. L'Office continue d'améliorer ses processus de gestion des cas afin de répondre plus efficacement aux demandes de renseignements des inscrits.

## Registre des sols de déblai

Le Registre des sols de déblai a été lancé le 1er décembre 2021, conformément à la directive du ministre. En avril 2022, le ministère a annoncé qu'il mettrait en œuvre une suspension temporaire de certaines dispositions du Règlement sur la gestion des sols jusqu'au 1er janvier 2023, y compris l'obligation pour les personnes réglementées de s'inscrire et de produire une déclaration par l'entremise du registre. Toutefois, les utilisateurs pouvaient encore s'inscrire et faire une déclaration volontaire dans le Registre des sols de déblai en 2022.

En janvier 2023, cette pause a été levée et l'obligation de déclarer les activités liées aux sols de déblai par l'entremise du Registre des sols de déblai en vertu du *Règlement* sur les sols de déblai modifié est entrée en vigueur. En date du 1er décembre 2023, il y avait 657 inscrits au Registre des sols de déblai.

En octobre 2023, le ministère a mené des consultations sur les modifications proposées au *Règlement sur les sols de déblai*, qui comprenaient sur la suppression de l'exigence pour certains dépôts de sols d'obtenir une approbation environnementale et exigeaient à la place que les promoteurs de ces dépôts déposent des avis dans le Registre des sols de déblai. La mise en œuvre de la deuxième phase de l'élaboration du registre, en collaboration avec le MEPNP et les parties prenantes, est reportée jusqu'à ce que l'effet des modifications proposées soit pleinement compris.

## Registre de GDD

Le Registre de gestion des déchets dangereux (GDD) et l'application mobile HazTrack de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR ou Office) ont été lancés au début de 2023. En trois mois, plus de 80 % des volumes prévus étaient traités par le nouveau registre. À ce jour, 17 400 entreprises se sont inscrites, et sept entreprises utilisent une API externe, qui automatise la création de dizaines de milliers de manifestes au moyen d'interactions système à système, réduisant ainsi les ouvertures de session dans le registre.

À la fin de 2023, plus de 250 000 manifestes ont été remplis, ce qui représente des milliers de tonnes de déchets liquides et industriels dangereux expédiés en Ontario. En 2023, plus de 3 000 utilisateurs uniques ont ouvert une session dans HazTrack, et plus de 92 000 manifestes ont été remplis au moyen de l'application mobile.

Au cours de la première moitié de l'année, l'OPRR a publié des bulletins mensuels sur la GDD pour informer les utilisateurs des multiples améliorations apportées au registre afin d'en améliorer la convivialité et d'en accroître l'efficacité.



# Surveillance des programmes de la LTRD

## Aperçu

En vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD), l'Office est chargé de superviser l'exploitation et la liquidation des anciens programmes de recyclage de l'Ontario et de les faire passer au nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs de la province.

En 2023, l'OPRR a supervisé le fonctionnement d'un programme de réacheminement des déchets dans le cadre de la LTRD, le Programme des boîtes bleues par Intendance Ontario (IO), l'organisme de financement de l'industrie. L'ancien programme a commencé à passer au cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) le 1er juillet 2023 et se terminera le 31 décembre 2025. Intendance Ontario sera liquidé peu après, conformément aux directives du ministre.

Les anciens programmes de réacheminement des déchets pour les pneus, les batteries et les appareils électroniques sont passés à la LRREC entre 2018 et 2021.

À la suite de la mise en œuvre, en 2023, des dernières étapes du plan de liquidation du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a émis une lettre mettant officiellement fin au programme le 11 septembre 2023.

Les anciens exploitants d'anciens programmes de pneus et d'appareils électroniques, Ontario Tire Stewardship et Ontario Electronics Stewardship, ont continué de faire l'objet d'une liquidation en 2023.

Les organismes dont les activités sont assujetties à la LTRD doivent présenter un rapport annuel à l'OPRR qui fournit des renseignements détaillés sur le rendement, selon le cas, et les données financières du programme.

The Beer Store, qui n'est pas supervisé par l'Office, doit également lui présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics. Ces rapports sont annexés au présent document. [Voir les pages 74.](#)

## Programme des boîtes bleues

Le Programme des boîtes bleues veille à ce que le papier ainsi que les emballages en papier, en verre, en plastique ou en métal soient recueillis dans des résidences des municipalités et collectivités des Premières Nations participantes de l'Ontario.

Intendance Ontario contribue à 50 % du coût total de fonctionnement du Programme des boîtes bleues de la LTRD au nom des intendants (propriétaires de marque, franchiseurs ou premiers importateurs), des emballages et du papier imprimé. En date du 31 décembre 2023, on comptait 1 797 intendants inscrits à IO.

Le 1er juillet 2023, le Programme des boîtes bleues de l'Ontario a entamé le processus de transition des services existants des boîtes bleues vers le nouveau cadre de responsabilité des producteurs exploité dans le cadre de la LRREC conformément au [calendrier de transition des boîtes bleues](#) du gouvernement. Tout au long de 2023, 69 municipalités de l'Ontario (environ le tiers) ont adopté le nouveau cadre de responsabilité des producteurs.

Les municipalités, les associations de recyclage et les collectivités des Premières Nations qui ne sont pas encore passées au cadre de responsabilité des producteurs de la LRREC continuent d'exploiter des services résidentiels de collecte et de gestion des matières et de financer les coûts de ces services qui ne sont pas couverts par les intendants d'IO. Les collectivités qui n'ont pas encore fait la transition continuent aussi de déclarer chaque année leurs activités liées aux matières destinées à la boîte bleue, notamment le tonnage et les données financières, à l'Office dans le cadre du [Datacall](#). Ces collectivités (environ les deux tiers des collectivités de l'Ontario) ont déclaré avoir recyclé un total de 403 175 tonnes de matières des boîtes bleues en 2022.

Le taux de récupération déclaré pour les collectivités qui continuent de fonctionner dans le cadre du programme des boîtes bleues de la LTRD était de 51,9 % en 2022, comparativement à 53,3 % en 2021. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le programme des boîtes bleues de la LTRD dans le rapport annuel d'IO (annexe A du présent rapport). [Voir les pages 74.](#)

En octobre 2023, l'OPRR a publié le rapport [Datacall Trends : Analysis of Ontario's Residential Recycling Program from 2002 to 2021](#). Le rapport Datacall Trends met en évidence les tendances et fournit une analyse des données sur le réacheminement des déchets résidentiels de l'Ontario déclarées dans Datacall entre 2002 et 2021. Depuis 2002, le rapport annuel Datacall recueille le

tonnage et les données financières associés au fonctionnement du programme des boîtes bleues et à d'autres activités de réacheminement des déchets résidentiels auprès des municipalités, des associations de recyclage et des collectivités des Premières Nations de l'Ontario.

L'OPRR continue également de superviser les activités et de liquider le **Fonds d'amélioration continue (FAC)**. Le FAC est financé dans le cadre du Programme des boîtes bleues pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des programmes des boîtes bleues municipales de l'Ontario. Tout au long de 2023, le personnel de l'Office a travaillé en étroite collaboration avec le personnel du FAC pour mettre en œuvre le plan de liquidation du FAC approuvé par l'Office. En septembre 2023, les comités de gouvernance du FAC ont adopté une résolution pour permettre aux activités du FAC de se poursuivre pendant une année supplémentaire conformément au plan de liquidation du FAC approuvé. La prolongation d'un an autorise le FAC à fonctionner jusqu'en 2024, les activités administratives associées à la liquidation devant être terminées au premier semestre de 2025.

## Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) a cessé ses activités le 30 septembre 2021, et le matériel en question a été désigné en vertu de la LRREC le 1er octobre 2021. Les fonds résiduels restants ont été versés aux intendants (entreprises qui ont participé au programme) en juin 2022.

Le 8 juin 2023, IO a remis au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs son rapport final de mise en œuvre, qui résume la façon dont elle a mis en œuvre les étapes de son plan de liquidation approuvé pour le programme de DMDS. Le 11 septembre 2023, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a envoyé une lettre pour mettre officiellement fin au programme de DMDS.

Des renseignements sur les activités de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS en 2023 se trouvent dans le rapport annuel d'IO, à [l'annexe A](#) du présent rapport.

## Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques

Le Programme de recyclage des vieux pneus (PRVP) administré par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) en vertu de la LTRD a pris fin le 31 décembre 2018, conformément aux directives du ministre. Grant Thornton Ltd. est le liquidateur nommé par la Cour qui supervise la dissolution de la SGPUO. En 2023, les

activités de la SGPUO ont continué de mettre l'accent sur la résolution des questions financières et fiscales en suspens. Une fois ces questions résolues, le liquidateur de la SGPUO mettra en œuvre les étapes restantes décrites dans le plan de liquidation approuvé et dissoudra la société, ce qui permettra au ministre de mettre fin officiellement au programme. Des renseignements sur les activités de la SGPUO en 2023 se trouvent à [l'annexe B](#) du présent rapport.

## Programme de recyclage des vieux pneus

Le Programme de recyclage des vieux pneus (PRVP) administré par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) en vertu de la LTRD a pris fin le 31 décembre 2018, conformément aux directives du ministre. Grant Thornton Ltd. est le liquidateur nommé par la Cour qui supervise la dissolution de la SGPUO. En 2023, les activités de la SGPUO ont continué de mettre l'accent sur la résolution des questions financières et fiscales en suspens. Une fois ces questions résolues, le liquidateur de la SGPUO mettra en œuvre les étapes restantes décrites dans le plan de liquidation approuvé et dissoudra la société, ce qui permettra au ministre de mettre fin officiellement au programme. Des renseignements sur les activités de la SGPUO en 2023 se trouvent à [l'annexe C](#) du présent rapport.

## Programme The Beer Store

The Beer Store est une chaîne privée de détaillants qui vendent de la bière en Ontario. The Beer Store recueille les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins et gère le Programme de consignation de l'Ontario, ce qui facilite la collecte des contenants d'alcool vendus à l'extérieur de ses magasins, y compris ceux des vins, des spiritueux, de la bière et des panachés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un programme de réacheminement des déchets supervisé par l'Office, la LTRD exige que le rapport annuel de The Beer Store soit fourni à l'Office et rendu public afin d'appuyer la transparence dans les rapports publics de The Beer Store.

En 2023, The Beer Store a déclaré avoir ramassé plus de 1,5 milliard de contenants et avoir réacheminé 128 557 tonnes de matières recyclables dans le cadre du programme The Beer Store et 91 415 tonnes dans le cadre du Programme de consignation de l'Ontario. Selon le rapport annuel de 2023 de The Beer Store, le taux de retour des déchets recyclables dans le cadre du Programme de consignation de l'Ontario était de 74 %, tandis que le taux de retour des contenants vendus à The Beer Store était de 79 %. Le rapport annuel de The Beer Store se trouve à [l'annexe D](#) du présent rapport.

# Fiche de pointage organisationnel

## Rendement de l'Office

L'OPRR publie chaque année un plan d'activités qui énonce les priorités stratégiques, les objectifs, les principales activités prévues et les mesures du rendement. Un rapport annuel subséquent, publié au plus tard le 1er juin de l'année suivante, fait état des progrès réalisés par l'Office par rapport à ses priorités et à ses objectifs énoncés dans le plan d'activités.

Les tableaux ci-dessous présentent les activités prévues et réalisées pour 2023, ainsi que les progrès réalisés par l'Office en vue d'atteindre les objectifs stratégiques énoncés dans le plan d'activités de 2023 grâce aux résultats des mesures de rendement suivies au cours de l'année précédente. Les tableaux sont organisés par priorité stratégique.

## Priorité stratégique no 1 : Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur les déchets et la récupération des ressources

### Objectifs 1

Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur les déchets et la récupération des ressources

#### Activités terminées

- En 2023, l'OPRR a publié des données sur l'approvisionnement et la récupération déclarées à l'OPRR en 2023 pour les programmes suivants :
  - Appareils électroniques
  - Pneus
  - Boîtes bleues
- Les données sur l'approvisionnement et la récupération pour le matériel d'éclairage, les PDS et les batteries déclarées à l'OPRR en 2023 ont été publiées en avril 2024. Les activités de vérification de la conformité et la vérification des rapports pour ces trois programmes ont retardé la publication des données.
- En juin 2023, l'Office a publié des données et des renseignements sur les [activités de conformité](#) sur une nouvelle page Web réservée, conformément au plan d'action pour la production de rapports publics pour 2023.
- Une nouvelle page Web sur [les ordonnances exécutoires et les pénalités administratives](#) a également été créée au printemps 2023 et est mise à jour à mesure que des ordonnances ou des pénalités sont émises.
- Les portails publics des sols de déblai et de GDD permettent au public d'accéder à des renseignements en temps réel sur les avis déposés et les renseignements connexes, y compris les promoteurs de projets et les installations de production.
- Au printemps 2024, l'Office a publié une liste des installations de production de déchets enregistrées sur le portail de GDD, qui sera mise à jour chaque trimestre.

## Objective 2

Aider les consommateurs à comprendre les programmes de récupération des ressources dans la province (y compris où recycler).

#### Activités terminées

- L'OPRR a lancé une carte à jour du site de collecte le 31 janvier 2024. Il comprend des données sur le lieu de recyclage provenant de tous les programmes de responsabilité des producteurs autres que le programme des boîtes bleues, pour lesquels les matières sont ramassées en bordure de rue.
- L'OPRR a entrepris un examen de l'expérience utilisateur de son site Web afin de cerner les possibilités d'amélioration de l'utilité. L'examen se poursuit jusqu'au premier semestre de 2024.

Les progrès vers l'atteinte des objectifs de la priorité stratégique 1 ont été mesurés par l'achèvement des principales activités prévues indiquées dans le tableau ci-dessus.

## Priorité stratégique no 2 : Fournir aux inscrits des services de déclaration accessibles et faciles à utiliser

### Objective 1

Élaborer, tenir à jour et améliorer les portails du Registre pour répondre aux besoins de l'Office et des utilisateurs.

#### Activités terminées

- La consultation sur la deuxième phase du Registre des sols de déblai est actuellement retardée afin de donner plus de temps pour comprendre le volume prévu de dépôts au fil du temps et pour déterminer les changements requis par les modifications proposées au Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai.
- Le Registre de GDD a été lancé à temps et dans les limites du budget approuvé et a commencé à accepter les rapports d'activité sur les déchets et les manifestes électroniques le 1er janvier 2023.
- Les principales activités accomplies en 2023 comprenaient l'élaboration d'une feuille de route sur la gouvernance des données, en mettant l'accent sur :
  - les politiques liées aux données;
  - la création d'un dictionnaire de données qui saisit les définitions des attributs des données du Registre.
- En 2023, l'OPRR a élaboré et mis en œuvre un processus d'admission afin de mieux harmoniser tous les projets d'amélioration du Registre avec les priorités et les objectifs stratégiques de l'Office. Les projets d'amélioration approuvés en 2023 comprenaient :
  - des améliorations pour les demandes relatives au manifeste de GDD
  - la mise en place d'un processus simplifié de changement d'administrateur de compte
  - des améliorations de l'interface de gestion des utilisateurs des comptes
  - des améliorations de la fonctionnalité de filtrage dans les tableaux de données des inscrits pour leur permettre de répondre aux besoins en données libre-service
  - des améliorations importantes de l'efficacité avec laquelle les données sur les sites de collecte sont soumises par les ORP et analysées par l'Office, grâce au projet de cartographie des sites de collecte
  - l'expansion de l'utilisation de l'API externe de la GDD à d'autres organisations

## Objectifs 1

Élaborer, tenir à jour et améliorer les portails du Registre pour répondre aux besoins de l'Office et des utilisateurs.

### Activités terminées

- Toutes les versions et les mises à niveau requises dans Salesforce ont été effectuées à temps.
- L'ensemble des correctifs et des améliorations sont planifiés par priorité et mis en œuvre en conséquence.
- Conformément à la feuille de route en matière de cybersécurité de l'OPRR, ce qui suit a été réalisé en 2023 :
  - Mise en œuvre de la journalisation des événements liés à la sécurité et à l'information sur les ordinateurs portatifs, les serveurs et le réseau
  - Élargissement de l'authentification à facteurs multiples pour inclure les comptes d'invités
  - Mise en œuvre d'un processus d'examen périodique des accès pour JIRA, Active Directory et les comptes d'invités
  - Mise en œuvre de restrictions sur les dispositifs de stockage (prévention de la perte de données)
  - Mise en œuvre d'une détection et d'une réponse élargies (antivirus de haut niveau)
  - Formation et essais opérationnels en cybersécurité pour tout le personnel
  - Identification de la géolocalisation pour l'accès
  - Mise à jour du plan d'intervention en cas d'incident cybernétique et exécution d'un exercice de simulation interne
- L'Office a continué de mettre en œuvre des pratiques d'approvisionnement et de gestion des contrats saines, et toutes les politiques et procédures de gouvernance et de consultation ont été suivies pour tous les projets et améliorations du registre en 2023.

## Objectifs 2

Réduire au minimum le fardeau en aidant les inscrits à s'inscrire et à déclarer dans le Registre.

### Activités terminées

- Les normes de service initiales ont été élaborées en 2023 et lancées le 1er janvier 2024. Les niveaux de service sont actuellement surveillés par rapport aux normes. L'amélioration et la mise en œuvre des normes s'appuieront sur une analyse des écarts pour évaluer les normes de service initiales par rapport au rendement réel.
- L'OPRR a apporté les changements suivants à la prestation de services en 2023 :
  - la mise en œuvre d'améliorations au système téléphonique et au système de suivi de la productivité des agents de l'Office;
  - les demandes de renseignements sur le Registre de GDD ont été acheminées au centre d'appels externe, ce qui a amélioré la disponibilité du service;
  - le personnel de première ligne de l'OPRR a été organisé pour recevoir des demandes de renseignements qui correspondent à ses connaissances du programme, ce qui a amélioré l'efficacité.
- L'Office a mis en œuvre de nouveaux programmes de formation et de nouvelles procédures ministérielles en 2023 afin de perfectionner les compétences du personnel de première ligne actuel et d'intégrer de nouveaux employés. L'OPRR a également entrepris un examen des processus actuels d'intégration, de formation et d'apprentissage continu afin de déterminer les points à améliorer, qui se poursuivra en 2024.

## Objectifs 3

Fournir un soutien efficace au registre à tous les inscrits dans chaque programme.

### Activités terminées

- L'Office a mis en œuvre les mesures suivantes pour stabiliser les opérations et améliorer l'efficacité et l'efficacité :
  - de nouveaux modèles de cybersécurité, de prestation des technologies de l'information, de gouvernance des données et de capacités en matière de données;
  - l'amélioration des processus, de la structure et des outils de conformité;
  - les processus, les politiques et les procédures opérationnels nouveaux et mis à jour;
  - les améliorations des principales mesures de rendement, de l'établissement des priorités et de la gestion des risques.
- L'OPRR a mis en œuvre les mesures suivantes en 2023 pour réduire le fardeau des courriels et des appels téléphoniques :
  - l'élaboration d'une base de connaissances simplifiée pour les agents qui appuient la GDD;
  - des améliorations apportées au formulaire en ligne Communiquez avec nous;
  - des améliorations opérationnelles pour réduire l'effort manuel de traitement et de perception des paiements des inscrits, augmentant ainsi l'efficacité;
  - des améliorations à l'appui de la gestion des cas et des demandes de renseignements des inscrits afin de réduire le temps que les agents consacrent à un cas ou à une demande de renseignements.
- L'OPRR a élaboré le matériel éducatif et les expériences suivants pour aider les personnes inscrites à accomplir facilement les tâches requises dans le registre :
  - les guides de présentation aux inscrits de 31 nouveaux PDS et les guides pour les producteurs de matériel d'éclairage, de PDS et de boîtes bleues;
  - les vidéos explicatives préenregistrées pour les inscrits;
  - les webinaires en direct ciblés pour les inscrits aux boîtes bleues;
  - les ateliers en direct pour aider les municipalités à assumer leurs responsabilités en matière de production de rapports dans le cadre du programme des boîtes bleues

## Mesures de performance des services de registre accessibles

Mesure de rendement	Cible	État	Résultat
Suivi de la disponibilité, des versions et des améliorations du registre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune interruption imprévue</li> <li>Trois versions annuelles de Salesforce</li> <li>Six versions annuelles pour l'amélioration du système</li> </ul>	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps de fonctionnement du système de 99,999 % atteint</li> <li>Achèvement de trois versions de Salesforce en 2023</li> <li>Achèvement de 12 versions pour l'amélioration du système</li> </ul>
Suivi des incidents majeurs et production de rapports à ce sujet	S.O.	Atteint	Au total, trois incidents de « gravité 1 » se sont produits en 2023. Tous les incidents résolus selon les niveaux de service prévus.
Suivi du nombre de rapports présentés comme étant complets et exacts, à la fois par programme de registre et entre programmes	S.O.	Atteint	80% du nombre total de rapports requis ont été soumis en 2023. Veuillez consulter la <a href="#">page Web des activités</a> de conformité pour connaître les pourcentages par programme de responsabilité des producteurs.
Suivi des premières impressions des services offerts par l'Office pour l'établissement des cibles de 2024 et 2025	S.O.	Atteint	<p>Les perceptions selon les résultats du sondage de 2023 ont été analysées pour calculer une cote de rendement globale des services de registre de 1 à 10.</p> <p>Cote des inscrits au programme de responsabilité des producteurs : 7,31</p> <p>Cote des inscrits aux programmes de GDD et des sols de déblai : 7,51</p>

En 2023, l'OPRR a commencé à suivre un indicateur du rendement global perçu en fonction des réponses au sondage des inscrits dans tous les programmes. La cote de rendement est calculée sur une échelle de 1 à 10. Une cote de 6,55 a été obtenue pour les programmes de responsabilité des producteurs, et une cote de 7,49 a été obtenue à partir des réponses soumises par les inscrits aux programmes de GDD ou de registre des sols de déblai.

## Priorité stratégique no 3 : Mettre en œuvre un programme de conformité efficace pour obtenir des résultats en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets pour la province

### Objective 1

Soutenir la collectivité réglementée par l'éducation, la sensibilisation et des communications efficaces et inclusives.

#### Activités terminées

- la tenue de séances de formation du personnel sur l'utilisation efficace de la C4C dans les courriels et la correspondance des inscrits;
- la création de nouveaux modèles et de procédures opérationnelles internes qui utilisent les techniques de la C4C pour amener les inscrits à se conformer;
- l'émission de communiqués du registraire pour les programmes des batteries et des boîtes bleues dans le but premier d'amener les inscrits à se conformer sans avoir recours à des outils d'application de la loi;
- la tenue d'une séance en personne et en direct sur l'ABC de la responsabilité individuelle des producteurs;
- la collaboration avec les ORP et les associations de l'industrie pour la tenue de séances « Posez vos questions à la registraire »
- le lancement d'une campagne d'appels sortants ciblée pour aider les producteurs des boîtes bleues à produire leurs rapports sur l'approvisionnement afin de réduire le nombre d'erreurs possibles;
- la collaboration avec les ORP pour amplifier les messages de conformité de l'Office;
- la création d'une bibliothèque des inscrits pour les questions de conformité des boîtes bleues;
- les activités de communication pour les programmes de GDD et de registre des sols de déblai comprenaient :
  - des bulletins mensuels à l'intention des inscrits au programme de GDD mettant en évidence le matériel de formation propre au poste, la foire aux questions, les frais du programme de registre et d'autres ressources;
  - des communications ciblées à l'intention des inscrits au Registre des sols de déblai sur les modifications réglementaires, les frais de programme et les ressources de formation disponibles.

## Objectifs 2

Appliquer des cadres de conformité fondés sur les risques pour répartir efficacement les ressources de mise en conformité et d'application de la loi.

### Activités terminées

- En 2023, l'OPRR a élaboré les plans de conformité fondés sur les risques suivants :
  - un plan de conformité pour les « récalcitrants » applicable à tout programme;
  - un plan de conformité des rapports sur l'approvisionnement des PDS;
  - un plan de conformité de la production de rapports sur le système de collecte et de gestion des producteurs de boîtes bleues.
- L'OPRR a entrepris l'élaboration de multiples procédures de registre afin d'obtenir des données exactes, l'harmonisation et la réduction du fardeau (voir la page 29).

## Objectifs 3

Promouvoir des règles du jeu équitables pour la collectivité réglementée ainsi que le respect des exigences de rendement.

### Activités terminées

- L'OPRR a continué de mettre en œuvre les étapes restantes du plan de liquidation approuvé, y compris la conformité aux dispositions du plan relatives aux conflits d'intérêts. L'OPRR a également poursuivi la mise en œuvre des étapes restantes du plan de liquidation approuvé pour le Fonds d'amélioration continue.
- Les fonds excédentaires de l'ancien programme de réacheminement des DEEE exploité par Ontario Electronic Stewardship (OES) sont actuellement détenus par le liquidateur nommé par le tribunal et ne pourraient pas être décaissés en 2023 en raison d'une affaire fiscale en cours avec l'Agence du revenu du Canada. Une fois le cas résolu, le liquidateur supervisera le transfert des fonds excédentaires d'OES à l'OPRR et la dissolution d'OES conformément au plan de liquidation approuvé.
- Les fonds excédentaires de l'ancien programme de recyclage des vieux pneus exploité par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) sont actuellement détenus par le liquidateur nommé par le tribunal et ne pourraient pas être décaissés en 2023 en raison d'une affaire fiscale en cours avec l'Agence du revenu du Canada. Une fois le cas réglé, le liquidateur supervisera le versement des fonds excédentaires de la SGPUO aux intendants et la dissolution de la SGPUO conformément au plan de liquidation approuvé.
- Des processus et des plans de conformité ont été élaborés et améliorés en 2023, notamment :
  - Une analyse des lacunes des politiques et procédures internes actuelles en matière de conformité afin de relever les divergences dans l'approche.
  - Une feuille de route pour la création et l'amélioration de politiques et de procédures internes pour une approche efficace et uniforme lors de l'utilisation des outils de conformité.
- De nouvelles procédures ont été utilisées pour aider à émettre des ordonnances exécutoires en 2023 et pour élaborer les premiers avis relatifs aux pénalités administratives (qui ont été émis en janvier 2024).

## Fournir des mesures de performance efficaces pour un programme de conformité

Mesure de rendement	Cible	État	Résultat
Suivi des premières impressions des inscrits à l'égard des documents d'éducation et de sensibilisation	S.O.	Atteint	Les résultats du sondage de 2023 auprès des inscrits ont été analysés afin de calculer une cote pour les perceptions globales des inscrits à l'égard des documents d'éducation et de sensibilisation sur une échelle de 1 à 10.  Cote des inscrits au programme de responsabilité des producteurs : 7,10  Cote des inscrits à la GDD et au programme de registre des sols de déblai : 7,78
Suivi du nombre d'inscrits qui reçoivent des communications de l'Office concernant leurs exigences en matière de rapports	100 %	Atteint	100 % des inscrits ont reçu des communications. Dans le cas des courriels non livrés, la livraison a réussi pour 98,36 % des inscrits.
Suivi de l'engagement avec les inscrits hautement prioritaires avant les échéances de déclaration	Mobilisation individuelle pour tous les inscrits hautement prioritaires	Atteint	L'OPRR a mobilisé individuellement 100 % des inscrits hautement prioritaires en 2023
Suivi des niveaux d'activité liés à la conformité et suivi de la réactivité, y compris :  a. Exhaustivité des données soumises par les inscrits.  b. Pourcentage des parties responsables inscrites.	S.O.	Atteint	100 % des données soumises par les déclarants étaient complètes en 2023.  80 % du nombre total de rapports requis ont été soumis en 2023. Veuillez consulter la <a href="#">page Web des activités de conformité</a> pour connaître les pourcentages par programme de responsabilité des producteurs.
Délai de réponse aux plaintes	Dans les 7 jours	Atteint	Une plainte officielle a été reçue, et une réponse accusant réception de la plainte a été fournie dans les sept jours..
Temps nécessaire pour fermer les dossiers de récalcitrants corroborés hautement prioritaires	Dans les 90 jours	Atteint	Tous les cas de récalcitrants corroborés hautement prioritaires ont été fermés dans les neuf mois suivant leur justification ou sont en voie d'être transmis à un niveau supérieur aux fins d'application de la loi.

## Performance measures for strategic priority three: Delivering an effective compliance program

Mesure de rendement	Cible	État	Résultat
Délai de réponse en cas de non-conformité corroborée	Dans les 30 jours	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés ont été traités dans les 30 jours.
Suivi du nombre de resquilleurs amenés à se conformer par année	S.O.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 102 dossiers de producteurs récalcitrants clôturés en 2023 : 69 de ces dossiers concernaient des entreprises qui ont été mises en conformité, et les 33 autres ont été déterminées comme n'étant pas tenues de s'inscrire.</li> <li>• Pour en savoir plus, consultez la page Web des <a href="#">activités de conformité</a>.</li> </ul>
Suivi de la vérification des rapports sur l'approvisionnement et le rendement des producteurs hautement prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des rapports d'approvisionnement des producteurs prioritaires</li> <li>• 100 % des rapports de rendement des producteurs prioritaires</li> <li>• 100 % des rapports annuels sur le rendement des producteurs prioritaires vérifiés avant la fin de l'exercice</li> </ul>	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des rapports sur l'approvisionnement et le rendement des producteurs prioritaires ont été vérifiés en 2023.</li> <li>• 100 % des rapports annuels sur le rendement des producteurs prioritaires ont été vérifiés avant la fin de 2023.</li> </ul>

## Priorité stratégique No 4 : Bâtir un organisme responsable, transparent et durable qui optimise les ressources

### Objectifs 1

Améliorer la culture organisationnelle de l'Office afin de renforcer l'engagement du personnel et être un employeur de choix.

#### Activités terminées

- 21 nouveaux employés ont été embauchés en 2023 pour pourvoir des postes nouveaux et vacants. En date du 31 décembre 2023, l'OPRR avait un effectif de 77 ETP. Le plan d'activités de 2023 prévoyait 82 ETP.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action sur l'engagement des employés axé sur l'apprentissage et le perfectionnement, la reconnaissance, la planification du travail et l'établissement des priorités, la confiance dans le leadership et la diversité, l'équité et l'inclusion.
- Dans le sondage sur l'engagement des employés de 2023, on a demandé aux répondants d'évaluer dans quelle mesure ils étaient d'accord avec l'énoncé suivant : « La culture de mon organisation correspond à ses valeurs fondamentales. »
  - En tout, 96,7 % des employés ont répondu par une note de 3 ou plus, où 5 était la note la plus élevée, et 78,2 % ont répondu par une note de 4 ou 5.
- L'Office a effectué une analyse comparative de la rémunération pour s'assurer que sa structure salariale et sa paye étaient conformes à celles d'organisations comparables.
- Le nouveau comité sur la diversité, l'équité et l'inclusion a pris les mesures suivantes conformément au plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) :
  - Examen et mise à jour des politiques des RH dans l'optique de la DEI;
  - Examen des processus de recrutement pour s'assurer que les entreprises de recrutement attirent un bassin diversifié de candidats
  - Séances de formation du personnel et de la direction
  - Mise en œuvre d'un sondage sur la DEI qui sera envoyé à tout le personnel en 2024
- Dans le récent sondage auprès des employés, 87,5 % des employés ont répondu favorablement (4 ou 5) que « mon organisation est vouée à la diversité et à l'inclusion », ce qui représente une amélioration de 10 % par rapport à la note de l'an dernier.

## Objectifs 2

Maintenir une gouvernance efficace pour appuyer la reddition de comptes au ministère, aux intervenants et aux Ontariens.

### Activités terminées

- La Politique officielle sur les plaintes du public et les demandes de clarification de renseignements a été mise en œuvre efficacement en 2023.
- L'OPRR a reçu une demande officielle de clarification et une plainte officielle, auxquelles on a répondu en vertu de la politique.
- Toutes les politiques et procédures requises ont été maintenues. En 2023, toutes les politiques approuvées par le conseil d'administration ont été examinées et mises à jour.
- Rapports financiers trimestriels présentés au conseil d'administration et au Comité de finances et de technologie pour faciliter le suivi des résultats financiers
- Respect des délais pour les rapports trimestriels à la Banque TD et les remises gouvernementales.
- Attestation trimestrielle au conseil que toutes les politiques et procédures ont été respectées.
- L'Office a continué de fournir des communications clés en français en 2023, conformément au Plan des services en français, notamment :
  - Mise à disposition proactive du rapport annuel et du plan d'activités – disponible en français
  - Rendre proactivement accessibles en français les principaux documents de politique générale, notamment : Plan des services en français, Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, Règlement administratif et Code de conduite, Cadre de conformité axé sur les risques, et politiques, lignes directrices et codes connexes
  - Prestation de services supplémentaires en français sur demande
- Le personnel de l'OPRR a utilisé le site Web et les médias sociaux, a organisé des webinaires et des consultations et a tiré parti d'autres tactiques de communication, comme des courriels et des bulletins d'information, pour communiquer de l'information sur les principaux enjeux et faits nouveaux liés à la LTRD et à la LRREC.
- Les droits d'enregistrement de 2024 ont été approuvés pour tous les programmes en novembre 2023, à l'exception des sols de déblai, qui ont été approuvés à l'hiver 2024. Les frais fixés étaient conformes à la politique d'établissement des droits.
- Tous les commentaires ont fait l'objet d'un rapport de consultation exhaustif publié sur le site Web de l'Office.
- Un nouveau modèle de droits pour les PDS et de frais a été approuvé en juin 2023, qui appuie mieux les principes d'établissement des droits de l'OPRR et répond aux préoccupations de longue date au sujet des fardeaux de frais inégaux dans l'ensemble des documents de ce programme.
- Les pratiques de gouvernance du conseil d'administration, y compris les procédures de réunion et les nominations, étaient conformes aux politiques du conseil d'administration et à la charte de gouvernance du conseil.
- Un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre pour améliorer la gouvernance, y compris des ajustements pour assurer des programmes plus efficaces, un nouveau processus de coordination de la distribution des documents pour veiller à ce qu'ils soient distribués à temps, et une nouvelle approche exhaustive pour le suivi et l'examen des politiques du conseil d'administration.
- Le conseil d'administration de l'Office avait une liste complète d'administrateurs élus pour toute l'année 2023.

## Objectifs 3

Entreprendre des consultations, des activités de mobilisation pour les intervenants et des rapports annuels pour des raisons de responsabilisation et de transparence.

### Activités terminées

- Le rapport annuel de 2022 a été présenté comme prévu le 1er juin 2023.
- Assemblée publique annuelle hybride tenue le 21 juin 2023.
- Le plan d'activités de 2024 a été présenté comme prévu le 1er octobre 2023.
- Des consultations sur les droits d'inscription au Registre des PDS de 2023, y compris un nouveau modèle d'évaluation des droits relatifs aux PDS, ont été menées à l'hiver et au printemps 2023.
- Tous les droits d'inscription de 2024, à l'exception des sols de déblai, ont fait l'objet d'une consultation en octobre et en novembre 2023. Plusieurs webinaires et engagements individuels ont été organisés pour appuyer les consultations.
  - Des rapports de consultation complets et des réponses à tous les commentaires reçus ont été publiés sur le site Web de l'OPRR.
- Le personnel de l'Office a continué de collaborer avec le Conseil consultatif de l'industrie et le Conseil consultatif des fournisseurs de services en 2023 et a utilisé les conseils comme forums pour mobiliser les principaux intervenants sur un large éventail de questions, y compris l'élaboration du plan d'activités annuel et la production de rapports publics.
- Le Conseil consultatif de l'industrie s'est réuni en mai 2023 et en août 2023. Le Conseil a refusé une troisième réunion en décembre.
- Le Conseil consultatif des fournisseurs de services s'est réuni en mai 2023, en août 2023 et en décembre 2023.

## Objectifs 4

Utiliser les données pour améliorer les programmes et la prise de décisions dans l'ensemble de l'organisme.

### Activités terminées

- En 2023, l'équipe de l'OPRR a mis sur pied un comité de gouvernance des données composé de représentants de tous les secteurs d'activité, et elle entreprend un inventaire des politiques et des lacunes en matière de gouvernance des données, et la création d'un dictionnaire de données qui saisit les définitions des attributs de données du Registre pour leur utilisation opérationnelle a commencé en 2023.
- Les données du Registre et les mesures des activités de conformité sont analysées et publiées sous la surveillance du Groupe de travail sur la production de rapports publics.
- Un projet de cadre de conformité axé sur les risques a progressé en 2023 afin d'automatiser et de peaufiner l'approche de conformité fondée sur les risques de l'OPRR.

## Mesures de performance en matière de responsabilité, de transparence et de durabilité

Mesure de rendement	Cible	État	Résultat
Suivi de la mobilisation des employés de l'Office	Le niveau de mobilisation atteint ou dépasse les niveaux de 2019	Non Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le niveau d'engagement pour 2023 était globalement inférieur de 3 % aux niveaux de 2019.</li> <li>Le taux de réponse global au sondage a été de 86,5 %, une amélioration continue par rapport au taux de réponse de 78,1 % de 2019.</li> <li>Dans l'ensemble, les résultats du sondage ont été favorables dans une moyenne de 77 %, ce qui est inférieur au taux de 80 % de 2019.</li> <li>En tout, 10 des 14 questions ont reçu des réponses favorables dans une proportion de plus de 70 % des cas, comparativement à 11 sur 14 en 2019.</li> </ul>
Suivi du recouvrement des coûts pour chaque programme individuel de l'Office afin de comparer les frais facturés à l'objectif de recouvrement des coûts.	Frais facturés à moins de 10 % de la cible de recouvrement des coûts pour chaque programme	Non Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais facturés représentent 2 % de l'objectif global de recouvrement des coûts.</li> <li>Les frais liés aux pneus, aux PDS, aux boîtes bleues et de GDD facturés se situent à 10 % ou moins de l'objectif de recouvrement des coûts. Les frais facturés pour les TIT/AV, les batteries, le matériel d'éclairage et les sols de déblai ne sont pas à 10 % ou moins de l'objectif de recouvrement des coûts.</li> </ul>

# Finances

## Données financières Rapport et analyse de gestion

### Revenus

L'Office fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts et fixe et impose des frais conformément à la LTRD et à la LRREC.

Les articles 34 et 41 de la LTRD autorisent l'Office à recouvrer les coûts auprès des OFI et des OGI associés à la surveillance par l'Office des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI ou les OGI et à liquider ces programmes.

L'article 41 de la LRREC autorise l'Office à recouvrer les coûts pour des activités liées à l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs en vertu de la LRREC ou de toute autre loi.

L'Office a enregistré des revenus totalisant 22,5 M\$ en 2023, comparativement à 14,2 M\$ en 2022. Au total, 7 M\$ de l'augmentation de 8,3 M\$ étaient nécessaires pour compenser les dépenses de fonctionnement du nouveau registre du Programme de gestion des déchets dangereux (GDD) de l'OPRR. L'OPRR a lancé le Registre de GDD et a commencé à percevoir des frais auprès des utilisateurs le 1er janvier 2023. L'augmentation restante était nécessaire

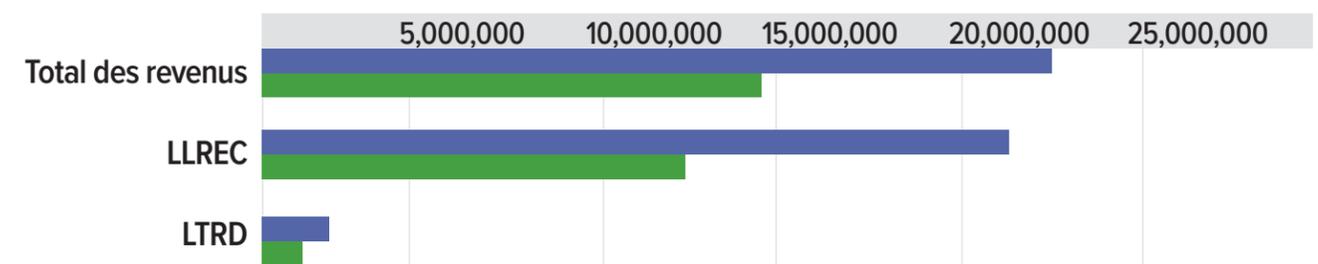
pour compenser les dépenses d'exploitation des six programmes de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC et du Registre des sols de déblai. La ventilation des revenus de l'OPRR pour 2023 est la suivante :

- 55 % proviennent de fabricants de pneus, d'appareils électroniques, de batteries, de produits dangereux et spéciaux, de matériaux des boîtes bleues et de matériel d'éclairage
- 31 % proviennent des utilisateurs du Registre de GDD
- 8 % proviennent des utilisateurs du Registre des sols de déblai
- 6 % proviennent des OFI et des OGI pour recouvrer les coûts des activités de l'Office liées à la surveillance de la liquidation des anciens programmes de réacheminement des déchets

Au fur et à mesure que les programmes de la LRREC arriveront à maturité et que les anciens programmes de réacheminement des déchets et les OFI et OGI connexes seront liquidés, l'Office prévoit que ses coûts recouverts en vertu des articles 34 et 41 de la LTRD continueront de diminuer pour atteindre zéro, après quoi tous les coûts de l'Office seront recouverts au moyen des frais des programmes du Registre et de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC.

Le graphique ci-dessous illustre la production de revenus de l'OPRR en 2022 et 2023 à partir des frais de programme de la LRREC par rapport aux frais de surveillance de la LTRD.

### Revenus de l'OPRR



	WDTA	RRCEA	Total revenue
■ 2023	1,416,051 \$	21,086,431 \$	22,502,482 \$
■ 2022	2,147,410 \$	12,092,571 \$	14,239,981 \$

Revenus en \$ **2023**  
Revenus in \$ **2022**

## Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de l'OPRR ont augmenté de 39 % entre 2022 et 2023, passant de 14,7 M\$ à 20,3 M\$. La majeure partie de l'augmentation était nécessaire pour appuyer le lancement du nouveau programme de Registre de GDD. Le solde a aidé à soutenir les autres programmes de l'Office en 2023, y compris le programme de Registre des sols de déblai pour lequel les exigences réglementaires ont été rétablies après une pause pendant une bonne partie de 2022, et les six programmes de responsabilité des producteurs pour les pneus, les batteries, les appareils électroniques, le matériel d'éclairage, les matières des boîtes bleues et les produits dangereux et spéciaux.

L'augmentation des dépenses en 2023 par rapport à 2022 comprend :

- Les dépenses supplémentaires liées aux salaires et aux avantages sociaux : Le nombre d'ETP est passé de 67,5 à 77,2, et l'équipe de la conformité, de la technologie de l'information et de l'analyse des données a connu une croissance.
- L'amortissement et les frais d'intérêts dus à la capitalisation et à l'amortissement de l'exercice complet des actifs des boîtes bleues, des PDS et du Registre de GDD et des coûts de financement par emprunt connexes.
- Une augmentation des coûts de soutien liés à la technologie de l'information et au registre a été engagée pour appuyer les nouveaux portails et la croissance du nombre d'inscrits qui utilisent les systèmes, comme les licences de logiciels, les services professionnels et les services de soutien et les services gérés par le registre. Des dépenses de fonctionnement ponctuelles liées à la mise en œuvre du registre ont également été nécessaires pour appuyer le lancement du portail du Registre de GDD.
- Des dépenses supplémentaires liées à la conformité et au soutien au Registre étaient également nécessaires en 2023 pour appuyer la prestation du nouveau service de déclaration numérique de la GDD et pour élaborer de nouvelles procédures de conformité pour les programmes de responsabilité des producteurs.

- La rémunération totale du conseil d'administration et les dépenses connexes ont augmenté, passant à 380 291 \$ en 2023, comparativement à 364 821 \$ en 2022, en raison des coûts liés à la tenue d'une assemblée générale annuelle en personne en juin 2023 et des coûts liés aux évaluations du conseil d'administration. Les taux des indemnités journalières pour les membres en 2023 étaient :

- Président – 744 \$
- Vice-président – 583 \$
- Administrateur – 472 \$

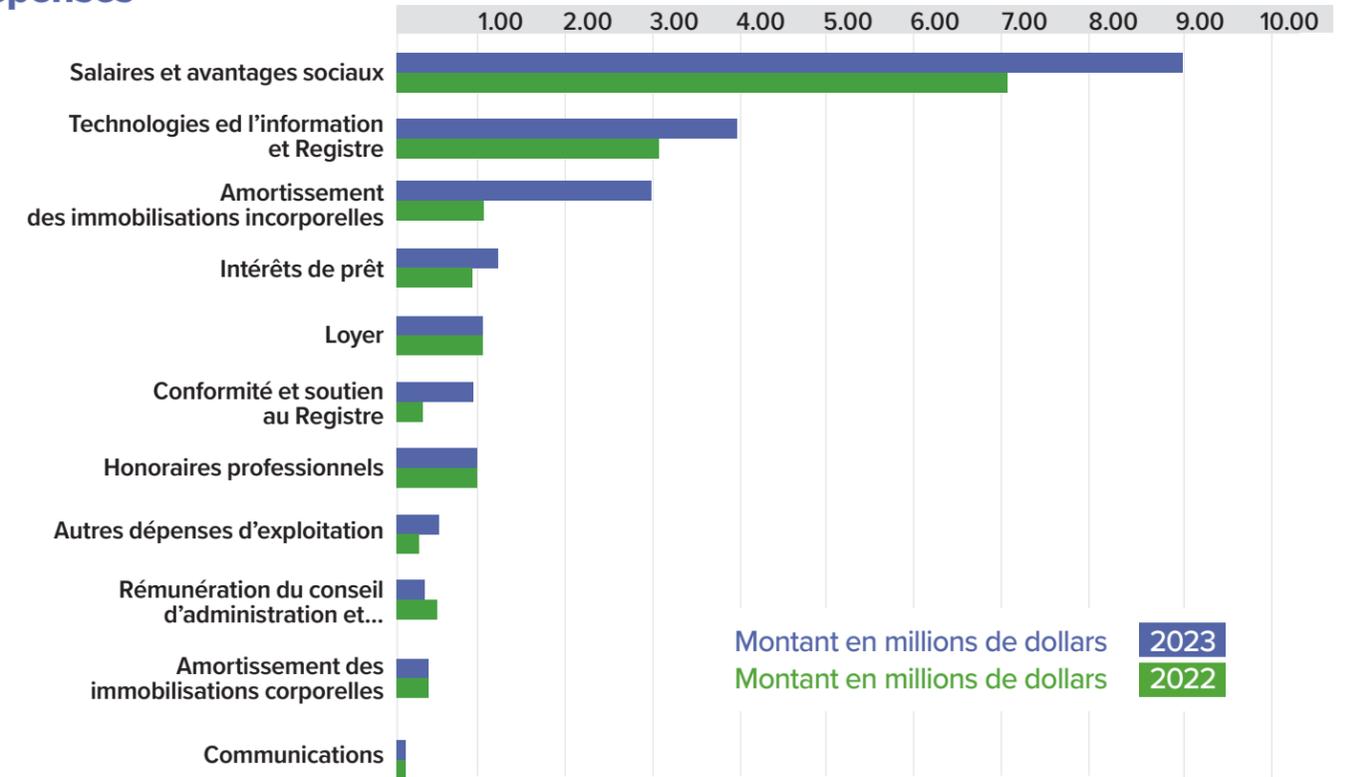
Comme l'exige le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'OPRR divulgue aussi publiquement la rémunération de tous les postes dont les titulaires gagnent 100 000 \$ ou plus par année. De plus, par souci de transparence, l'Office divulgue la rémunération de tous les administrateurs, peu importe si la rémunération totale des administrateurs est de 100 000 \$ ou plus.

### Écart par rapport aux revenus requis prévus au budget pour 2023

Les revenus requis prévus au budget de 2023 étaient de 25,9 M\$. Les coûts réels engagés et les montants utilisés en 2023 étaient de 22,5 M\$, soit 13 % de moins que les revenus requis prévus au budget. La baisse des dépenses était attribuable à des coûts moins élevés que prévu pour les salaires et les avantages sociaux en raison du moment où les postes ont été pourvus, des dépenses d'amortissement plus faibles attribuables à la baisse des coûts d'immobilisations réels du portail du Registre par rapport aux prévisions, d'une diminution des coûts des services professionnels prévus et d'une diminution des recouvrements de la réserve en raison des intérêts gagnés sur les placements.

Les montants utilisés comprenaient le recouvrement de 20,3 M\$ en frais d'exploitation des programmes de la LTRD et de la LRREC, le recouvrement de la réserve de 1,1 M\$ et le recouvrement du déficit de démarrage de 1 M\$ des programmes de GDD et de la LRREC.

## Dépenses



L'Office assume des coûts directs, indirects et partagés pour superviser la liquidation des anciens programmes et des anciennes organisations dans le cadre de la LTRD et pour exploiter les programmes de registre dans le cadre de la LRREC, y compris les registres des sols de déblai et de GDD. Chaque programme du Registre ainsi que le programme de surveillance de la LTRD se voit attribuer une partie des dépenses d'exploitation indirectes et partagées conformément à la méthodologie de répartition des coûts résumée dans la note 2 des états financiers, ce qui comprend un « barème des coûts par programme de la LRREC » et un « barème des coûts par programme de la LTRD ».

### Frais non facturés à recevoir (revenus reportés)

Comme il est indiqué à la note 7 des états financiers, au 31 décembre 2023, l'Office avait un excédent net global cumulatif de 1,83 M\$ en revenus facturés aux producteurs et aux autres parties visées par des obligations totalisant 0,95 M\$, soit 5 % des dépenses de la LRREC pour 2023. Cela comprenait des déficits de facturation de 3,3 M\$ et de 0,18 M\$, respectivement, liés aux sols de déblai et au matériel d'éclairage, déficits qui ont été compensés par un montant de 4,4 M\$ (ou 23 % des dépenses réelles de la LRREC de 2023) facturé à tous les autres producteurs en sus des revenus requis.

Depuis le début des programmes, il y a eu des déficits cumulatifs de facturation de 3,3 M\$ et de 0,18 M\$ respectivement pour les programmes relatifs aux sols de déblai et au matériel d'éclairage, ce qui s'explique par des volumes et des déclarations inférieurs aux prévisions. Ces déficits ont été partiellement compensés par une baisse des dépenses réelles par rapport au

budget de 2023. Au cours du processus d'établissement des frais de 2024, le conseil d'administration a approuvé le recouvrement du déficit de facturation lié aux sols de déblai sur cinq ans, de 2024 à 2028, et le déficit lié au matériel d'éclairage sera recouvré en 2024. Ces déficits figurent au bilan sous forme de frais non facturés à recevoir. D'un autre côté, les programmes sur les pneus, les TIT/AV, les batteries, les PDS, les boîtes bleues et la GDD ont facturé plus que leur part des coûts et des montants utilisés, et l'excédent cumulatif est indiqué dans le bilan à titre de revenus reportés d'un montant de 4,4 M\$ au 31 décembre 2023. Cet excédent des revenus facturés a été généré par des volumes plus élevés et des dépenses plus faibles par rapport aux montants budgétés pour les exercices 2022 et 2023. L'excédent des montants facturés pour 2022 a été intégré au processus d'établissement des frais de 2024 et a réduit ces frais de programme. L'excédent des montants facturés pour l'exercice 2023 sera intégré dans le processus d'établissement des frais de 2025, et les taux des frais de la LRREC seront rajustés pour tenir compte des montants excédentaires facturés.

## Réserve de fonctionnement et actifs nets

La politique sur la réserve de fonctionnement de l'Office fixe le montant maximal de la réserve à 50 % des coûts de fonctionnement annuels de l'Office. Comme il est indiqué dans la Politique sur la gestion et le contrôle des finances de l'Office, un solde de couverture suffisant et approprié est requis pour fournir les flux de trésorerie nécessaires au maintien des activités courantes et servir de source interne de fonds en cas de recouvrement des coûts non facturés, d'une baisse imprévue des revenus ou d'autres dépenses non récurrentes.

Conformément au budget approuvé de 2023, 1,2 M\$ ont été ajoutés à la réserve en 2023, faisant passer le solde de 6,3 M\$ à 7,5 M\$. Le taux d'intérêt moyen sur les fonds investis en 2023 était de 5,2 %. La réserve en pourcentage des dépenses de fonctionnement a diminué, passant de 43 % au 31 décembre 2022 à 37 % au 31 décembre 2023.

Les actifs nets de l'Office sont constitués d'une réserve de fonctionnement, moins le déficit de démarrage restant de la LRREC, et d'un déficit de GDD qui sera recouvert dans les années à venir.

L'excédent des dépenses sur les revenus en 2023 était de 2,16 M\$, soit :

- 0,87 M\$ en recouvrement du déficit de GDD;
- 0,09 M\$ pour la reprise des activités de démarrage de la LRREC;
- 1,07 M\$ en recouvrement des réserves;
- 0,13 M\$ en revenus d'intérêts.

Les actifs nets totaux de l'OPRR au 31 décembre 2023 s'élevaient à 5,5 M\$ ou 27 % des dépenses d'exploitation, comparativement à 3,3 M\$ ou 23 % des dépenses d'exploitation à la fin de 2022.

## Flux de trésorerie et liquidités

À la fin de 2023, l'OPRR affichait un fonds de roulement positif (actifs à court terme moins passif à court terme) de 2,6 M\$, comparativement à un fonds de roulement négatif de 13,5 M\$ à la fin de 2022. La position positive est le résultat d'une réduction de la dette à court terme en raison de la conversion des marges de crédit pour l'enregistrement en prêts à terme, ainsi que d'une augmentation des investissements. Les investissements ont été rendus possibles grâce aux liquidités excédentaires

acquises au cours de l'exercice en raison des délais de déclaration et de paiement des frais plus courts pour certains programmes comparativement à 2022. Les liquidités et les placements à court terme de l'OPRR s'élevaient à 11,4 M\$ à la fin de 2023, comparativement à 6,7 M\$ à la fin de 2022.

En date du 31 décembre 2023, l'OPRR avait 3,4 M\$ de marge de crédit d'exploitation en souffrance pour soutenir les frais non facturés à recevoir du Programme des sols de déblai et le déficit de GDD. Ces marges de crédit seront remboursées au moyen de frais facturés aux utilisateurs du registre dans les années à venir.

L'OPRR offre un total de 5 M\$ de marges de crédit au taux préférentiel moins 0,75 % auprès d'une banque canadienne pour couvrir les besoins continus en fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise. Aucun fonds n'avait été obtenu de ces marges de crédit au 31 décembre 2023.

L'entente de financement pour les constructions du registre qui a été présentée comme un passif à court terme (une marge de crédit) en 2022 a été convertie en prêt à terme en juin 2023 lorsque les constructions du registre ont été achevées. Le prêt est présenté comme un passif à long terme avec une tranche courante au 31 décembre 2023.

## Dette à long terme

En 2023, l'Office a remboursé 1,8 M\$ du capital dû sur les prêts à terme, ce qui a entraîné une dette totale à long terme de 23,5 M\$ au 31 décembre 2023. Les six prêts à terme de 10 ans se rapportent à la conception des portails des pneus, des batteries, des TIT/AV, du matériel d'éclairage, des PDS, des boîtes bleues, des sols de déblai et de la GDD, ainsi qu'aux éléments fondamentaux du registre. Ces prêts portent intérêt à des taux de 2,35 %, 2,795 % et 5,85 %, ce qui a été déterminé lorsque l'Office a eu recours aux prêts en 2021 et 2023.

Tous les projets du Registre doivent être approuvés par le Conseil d'administration et par la banque en fonction de chaque règlement de la LRREC ou des directives ministérielles avant d'avoir accès au financement. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

## Risques principaux et incertitudes

L'Office recense, examine et évalue les risques, puis élabore des plans d'atténuation pour gérer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte de ses objectifs. L'Office surveille ses risques et évalue continuellement ses plans de réduction et d'atténuation des risques afin que ses stratégies en la matière renforcent sa résilience organisationnelle

Les principaux risques associés aux activités de l'Office sont les suivants :

- l'incertitude au sujet de la prise de décisions du gouvernement, comme les révisions potentielles des règlements en vertu de la LRREC, les délais de mise en œuvre des changements aux règlements et les répercussions sur les frais, les opérations de conformité, la dépréciation des immobilisations incorporelles et le financement par emprunt;
- l'incertitude inhérente à la mise en œuvre de nouveaux programmes, y compris le programme du Registre des sols de déblai, comme les niveaux de conformité volontaire, le soutien des besoins des inscrits, le nombre d'inscrits, le volume de matériel réglementé fourni par les entités assujetties, les volumes déclarés dans les programmes de services de déclaration numérique, les délais de collecte et l'efficacité des stratégies de communication et de conformité;
- l'incertitude au sujet des nouvelles catégories de matières à désigner en vertu de la LRREC qui pourraient modifier les opérations ou augmenter les coûts;
- l'incertitude quant au moment de la liquidation des programmes actuels de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD;
- les autres risques opérationnels liés aux risques technologiques, les défis liés au recrutement et au maintien en poste de ressources humaines qualifiées, les taux d'intérêt et les pressions inflationnistes, et les besoins en ressources à mesure que les programmes et les volumes se stabilisent et mûrissent.

## TVH

Depuis le 1er janvier 2023, l'Office perçoit 13 % de TVH sur tous les droits au moment du paiement des droits.



# États financiers

De l'office de la productivité et de la récupération des ressources  
Le 31 décembre 2023

## Index 2023

Rapport de l'auditeur indépendant .....	57
État de la situation financière .....	59
État de la situation financière .....	60
État de l'évolution de l'actif net .....	61
État des flux de trésorerie .....	62
Notes afférentes aux états financiers .....	63
Barème des coûts du programme pour la <i>Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)</i> .....	74
Barème des coûts du programme de la <i>Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC)</i> .....	76

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
l'office de la productivité et de la récupération des ressources

## Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), qui incluent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'année qui se termine et des notes afférentes aux états financiers qui comprennent un sommaire des politiques importantes en matière de comptabilité.

À notre avis, les notes afférentes aux états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'état de la situation financière de l'OPRR au 31 décembre 2023, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin, respectent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'OPRR conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous croyons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'OPRR à poursuivre son exploitation, de divulguer au besoin tout renseignement pouvant avoir une incidence sur la poursuite de l'exploitation ou l'utilisation de la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a pour intention de liquider l'OPRR, de cesser l'exploitation, ou encore si elle n'a aucun autre choix que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de production de rapports financiers de l'OPRR.

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport de l'auditeur qui présente notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais n'est pas une garantie qu'un audit effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de déceler une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent être dues à une fraude ou à une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans l'ensemble, on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un certain scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De plus, nous :

- Déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à des fraudes ou à des erreurs, concevons et exécutons des procédures d'audit qui tiennent compte de ces risques, et obtenons des preuves d'audit suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude importante due à une fraude est plus élevé que pour une erreur, puisque la fraude peut être le résultat de collusion, de contrefaçon, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de l'esquive de contrôle interne.
- Acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OPRR.
- Évaluons la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction.
- Concluons sur la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation et, d'après les éléments probants d'audit obtenus, s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'OPRR de poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention sur les divulgations connexes dans les états financiers dans le rapport de nos auditeurs ou, si ces divulgations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants de l'audit obtenus jusqu'à la date du rapport de nos auditeurs. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient faire en sorte que l'OPRR cesse d'utiliser la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation.
- Évaluons la présentation, la structure et le contenu globaux des états financiers, notamment les divulgations, et déterminons si les états financiers représentent les activités et les événements sous-jacents d'une manière qui assure une présentation équitable.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres choses, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de ce dernier, notamment toute lacune importante en matière de contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre vérification.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

WelchUP

Toronto, Ontario  
05/16/2024.

## État de la situation financière

		<b>ACTIFS</b>	
<b>ACTIFS À COURT TERME</b>	<b>NOTE</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	11 445 460	6 688 540
Comptes débiteurs	4	2 610 596	1 936 335
Remises gouvernementales à recevoir		-	661 596
Tranche actuelle des frais non facturés à recevoir	7	832 849	1 480 454
Charges payées d'avance		334 976	230 271
		<b>15 223 881 \$</b>	<b>10 997 196 \$</b>
Dépôts		95 860	95 860
Immobilisations corporelles	5	913 042	1 100 034
Intangible assets	6	20 498 053	22 296 055
Frais non facturés à recevoir	7	2 606 524	1 322 279
		<b>39 337 360 \$</b>	<b>35 811 424 \$</b>
		<b>PASSIF ET ACTIF NET (DÉFICIT)</b>	
<b>PASSIF À COURT TERME</b>			
Dette bancaire	8	3 391 422	18 293 485
Créditeurs et charges à payer		2 227 975	4 321 723
Remises gouvernementales à payer		9 305	-
Revenus reportés	7	4 386 786	964 494
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	9	2 617 645	926 313
		<b>12 633 135 \$</b>	<b>24 506 015 \$</b>
<b>NON ACTUEL</b>			
Dette bancaire	9	20 901 511 \$	7 567 580 \$
Incitatifs à la location reportés	10	296 140	394 853
		<b>33 830 786 \$</b>	<b>32 468 448 \$</b>
<b>ACTIF NET (DÉFICIT)</b>			
LTRD		-	-
LRREC	11	(2 004 936)	(2 968 534)
Réserve pour éventualités - affectation interne		7 511 510	6 311 510
		5 506 574	3 342 976
		<b>39 337 360 \$</b>	<b>35 811 424 \$</b>

Approuvé par le Conseil :

Administrateur 

Administrateur 

## État de la situation financière

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023	NOTE	LTRD	LRREC	TOTAL
<b>REVENUS</b>				
Recouvrement des coûts		1 332 301 \$	19 006 583 \$	20 338 884 \$
Frais de réserve		68 252	1 000 174	1 068 426
Recouvrement des coûts de démarrage		-	91 840	91 840
Recouvrement de la GDD		-	871 757	871 757
Autres revenus		15 498	116 077	131 575
		<b>1 416 051</b>	<b>21 086 431</b>	<b>22 502 482</b>
<b>DÉPENSES</b>				
Salaires et avantages sociaux	13	800 156	8 213 024	9 013 180
Technologie de l'information et Registre		96 806	3 637 395	3 734 201
Honoraires professionnels		180 132	471 147	651 279
Loyer	10	76 289	787 683	863 972
Amortissement des immobilisations corporelles	5	51 358	300 406	351 764
Amortissement des immobilisations incorporelles	6	14 156	2 611 950	2 626 106
Autres dépenses d'exploitation	12	36 452	430 569	467 021
Rémunération du conseil d'administration et dépenses connexes		55 522	324 769	380 291
Communications		21 430	145 070	166 500
Conformité et soutien au Registre		-	708 434	708 434
Prêt à intérêts	8 and 9	-	1 376 136	1 376 136
		<b>1 332 301</b>	<b>19 006 583</b>	<b>20 338 884</b>
Revenus par rapport aux dépenses (dépenses par rapport aux revenus)		83 750 \$	2 079 848 \$	2 163 598 \$

## État de l'évolution de l'actif net

	LTRD	LRREC	RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS - AFFECTATION INTERNE	TOTAL
<b>2023</b>				
État de l'évolution de l'actif net	-	(2,968,534 \$)	\$6,311,510	3,342,976 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	83,750	2,079,848	-	2,163,598
Répartition des frais de réserve	(83,750)	(1,116,250)	1,200,000	-
Actif net (déficit), fin de l'exercice	-	(2,004,936 \$)	\$7,511,510	5,506,574 \$

## État de la situation financière

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022	LTRD	LRREC	TOTAL
<b>REVENUS</b>			
Recouvrement des coûts	2 003 410 \$	11 244 729 \$	13 248 139 \$
Frais de réserve	144 000	756 000	900 000
Recouvrement des coûts de démarrage	-	91 842	91 842
Recouvrement de la GDD	-	-	-
Autres revenus	-	-	-
	<b>2 147 410</b>	<b>12 092 571</b>	<b>14 239 981</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Salaires et avantages sociaux	1 212 415	5 797 951	7 010 366
Technologie de l'information net Registre	134 813	2 816 043	2 950 856
Honoraires professionnels	243 504	484 612	728 116
Loyer	150 208	719 781	869 989
Amortissement des immobilisations corporelles	83 295	270 707	354 002
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 913	1 081 111	1 095 024
Autres dépenses d'exploitation	55 388	251 175	306 563
Rémunération du conseil d'administration et dépenses connexes	85 840	278 981	364 821
Communications	24 034	157 335	181 369
Conformité et soutien au Registre	-	217 144	217 144
Prêt à intérêts	-	590 612	590 612
	<b>2 003 410 \$</b>	<b>12 665 452 \$</b>	<b>14 668 862 \$</b>
Revenus par rapport aux dépenses (dépenses par rapport aux revenus)	\$144 000	\$(572 881)	\$(428 881)

## État de l'évolution de l'actif net

	LTRD	LRREC	RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS - AFFECTATION INTERNE	TOTAL
<b>2022</b>				
État de l'évolution de l'actif net	-	(1 639 653 \$)	5 411 510 \$	3 771 857 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	144 000	(572 881)	-	(428 881)
Répartition des frais de réserve	(144 000)	(756 000)	900 000	-
Actif net (déficit) fin de l'exercice	-	(2 968 534 \$)	6 311 510 \$	3 342 976 \$

## État des flux de trésorerie

FLUX DE TRÉSORERIE (SORTIES) PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2023	2022
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice (dépenses par rapport aux revenus)	2 163 598 \$	(428 881 \$)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	351 764	354 002
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 626 106	1 095 024
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(98 713)	(98 714)
	5 042 755	921 431
Variations des composantes du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	(674 261)	1 114 022
Frais non facturés à recevoir	(636 640)	(872 962)
Charges payées d'avance	(104 705)	(2 047)
Créditeurs et charges à payer	(2 093 747)	2 609 285
Remises gouvernementales à recevoir	661 596	(661 596)
Remises gouvernementales à payer	9 305	(201 701)
Revenus reportés	3 422 292	577 833
	5 626 595	3 484 265
<b>Activités d'investissement</b>		
Ajouts aux immobilisations corporelles nets	(164 772)	(51 477)
Ajouts aux immobilisations incorporelles	(828 104)	(13 809 181)
	(992 876)	(13 860 658)
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	(14 902 063)	16 422 739
Avances de dettes à long terme	16 791 110	-
Paiements de capital sur la dette à long terme	(1 765 846)	(914 797)
	123 201	15 507 942
Increase in Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 756 920	5 131 549
Trésorerie et équivalents de trésorerie beginning of year	6 688 540	1 556 991
Trésorerie et équivalents de trésorerie end of year	<b>11 445 460 \$</b>	<b>6 688 540 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers

### 1. Nature des activités

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) a été établi dans le cadre de la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets.

Il incombe à l'OPRR d'exploiter un registre pour recueillir et conserver l'information, de fournir de l'information à la population conformément à un code d'accès et de protection des renseignements personnels, de surveiller les organismes de financement de l'industrie et les plans de gérance de l'industrie maintenus en vertu de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD), de surveiller la liquidation de programmes exploités par les organismes de financement de l'industrie et d'assurer la conformité et l'application de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC) et la LTRD. En vertu de la LRREC, l'OPRR offre également des services de déclaration numérique pour les programmes créés en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE).

L'OPRR est un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales conventions comptables

#### MÉTHODE DE COMPTABILISATION

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les activités de l'OPRR se reflètent dans les fonds suivants :

- Fonds de la LTRD : Déclaration des revenus et des dépenses liés aux activités dans le cadre de la LTRD.
- Fonds de la LRREC : Déclaration des revenus et des dépenses liés aux activités dans le cadre de la LRREC.

Une partie des fonds a été affectée à l'interne par le conseil d'administration de l'OPRR pour servir en cas d'imprévus.

#### CONSTATATION DES REVENUS

L'OPRR suit la méthode de report de la constatation des revenus. Les revenus proviennent des droits facturés aux inscrits en vertu de l'article 41 de la LRREC, aux organismes de financement de l'industrie (OFI) en vertu du paragraphe 33(5) de la LTRD et des droits facturés aux organismes de gérance de l'industrie (OGI) en vertu de l'article 41 de la LTRD. Les droits facturés sont établis de manière à couvrir les frais d'exploitation connexes de l'OPRR et à constituer une réserve pour éventualités. Les revenus sont comptabilisés lorsque le montant de ceux-ci peut être évalué de façon fiable, que la perception est probable et que les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués de façon fiable.

Les montants facturés au cours de l'exercice sont supérieurs aux dépenses allouées connexes pour l'exercice. Les montants facturés inférieurs aux dépenses attribuées pour l'exercice sont comptabilisés comme des frais non facturés à recevoir. Cela s'explique en grande partie par le calendrier de production de rapports et du volume de données d'approvisionnement par les participants à la LRREC. Les frais non facturés sont à recevoir en vertu de la LRREC et seront recouverts lorsque les montants connexes seront facturés et reçus.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service. Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

<b>Logiciel informatique</b>	<b>3 ans</b>
<b>Matériel informatique</b>	<b>3 ans</b>
<b>Équipement et mobilier de bureau</b>	<b>5 à 7 ans</b>
<b>Infrastructure et réseaux de TI</b>	<b>5 à 10 ans</b>
<b>Améliorations locatives</b>	<b>amorties sur la durée du bail</b>

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service. Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

<b>Base et systèmes du Registre</b>	<b>3 à 10 ans</b>
<b>Registre pour les pneus</b>	<b>10 ans</b>
<b>Registre pour l'équipement des technologies de l'information, des télécommunications, de l'audiovisuel (TIT/AV), le matériel d'éclairage et batteries</b>	<b>10 ans</b>
<b>Registre des sols de déblai</b>	<b>10 ans</b>
<b>Registre des produits dangereux et spéciaux (PDS)</b>	<b>10 ans</b>
<b>Registre de la boîte bleue</b>	<b>10 ans</b>
<b>Registre de Gestion des déchets dangereux</b>	<b>10 ans</b>

### PERTE DE VALEUR

L'OPRR évalue la dépréciation chaque fois que des indicateurs révèlent une dépréciation possible. Lorsqu'un critère de dépréciation indique que la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable, une perte de dépréciation est constatée dans la mesure où la valeur comptable dépasse la juste valeur. Il n'y avait aucun indicateur de dépréciation pour les immobilisations corporelles ou incorporelles en 2023 et en 2022.

### INCITATIFS À LA LOCATION REPORTÉS

Les incitatifs à la location reportés représentent le remboursement par le locateur des dépenses restreintes du propriétaire pour les améliorations locatives apportées par l'OPRR comme incitatifs à conclure un nouveau bail à long terme. Les incitatifs à la location reportés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

L'OPRR évalue l'actif et le passif de ses instruments financiers à leur juste valeur. Par la suite, l'OPRR comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les comptes débiteurs. Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que les remises gouvernementales à payer. L'OPRR n'a désigné aucun actif ou passif financier à comptabiliser à sa juste valeur.

### AFFECTATION DES DÉPENSES DIRECTES ET INDIRECTES

L'OPRR supervise les programmes de la LTRD et de la LRREC. En vertu de la LRREC, l'OPRR exploite deux types de programmes : les programmes de récupération des ressources et les services de production de rapports numériques. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts associés au personnel et les autres dépenses qui sont directement liées à la supervision du programme. L'OPRR engage également un certain nombre de coûts indirects et de coûts partagés qui sont communs à l'administration et à l'exécution de chacun de ses programmes. Les coûts indirects et les coûts partagés sont répartis entre les programmes de la LRREC et de la LTRD conformément à de multiples méthodes d'affectation, qui sont fondées sur des données qui visent à refléter une estimation des facteurs de coût de cette dépense particulière. Les facteurs de coût et les taux en pourcentage sont établis dans le cadre du processus annuel d'établissement du budget et des frais.

La tranche des coûts indirects du programme en vertu de la LRREC est affectée selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'OPRR :

- les coûts indirects et certains coûts partagés nécessaires à la santé et aux activités globales de l'organisation, y compris les frais généraux, sont répartis également entre les programmes ou pondérés par programme;
- les dépenses liées aux services partagés qui varient en fonction du volume d'activité et qui sont engagées pour fournir de façon centralisée des services directs à la totalité ou à une partie des programmes de l'OPRR sont réparties en fonction de facteurs de coût qui sont censés refléter une estimation de l'activité; les facteurs de coût comprennent la part d'un programme du nombre total de producteurs assujettis à des obligations, la part d'un programme du nombre total d'inscrits assujettis à des obligations, la moyenne des facteurs de coût liés à des programmes précis entraînant ce partage des dépenses, et une moyenne de divers facteurs de coût.

Les dépenses commencent à être affectées à un programme en vertu de la LRREC au cours de l'année où l'OPRR entreprend le registre du programme. Une fois que la répartition de coûts pour un programme de registre est déclenchée, la répartition des coûts dépend en partie du fait qu'un programme de registre est actif ou en cours d'élaboration.

La tranche des coûts indirects de la LTRD est affectée selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'OPRR :

- 50 % des coûts indirects sont partagés également entre les programmes; et
- les 50 % restants sont répartis en fonction des coûts directs du programme, à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme de publicités en nature.
- La part de la contribution des frais de la LTRD est répartie entre les programmes de la LTRD en fonction de la part proportionnelle de chaque programme des dépenses indirectes (ou partagées) totales de la LTRD.

De plus, i) une partie de la part du programme est affectée aux plans de gérance de l'industrie (PGI) et ii) en fonction de la proportion relative du budget du programme pour le matériel des PGI.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui exigent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges au cours de la période de déclaration. Les estimations sont principalement utilisées pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, des charges à payer et de la répartition des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

#### LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS

##### DE TRÉSORERIE COMPRENNENT CE QUI SUIT :

	2023	2022
Liquidités	4 405 515 \$	6 688 540 \$
Dépôts à terme encaissables	7 039 945	-
<b>Total</b>	<b>11 445 460 \$</b>	<b>6 688 540 \$</b>

Les taux d'intérêt des dépôts à terme encaissables vont de 5,10 % à 5,50 % et les dates d'échéances vont de janvier 2024 à septembre 2024.

### 4. Comptes débiteurs

#### LES COMPTES DÉBITEURS COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

	2023	2022
Inscrits en vertu de la LRREC	2 176 825 \$	1 503 193 \$
Intendance Ontario – Boîte bleue	326 826	278 976
Intérêts à recevoir	40 208	-
Ontario Electronic Stewardship		
- Déchets d'équipements électriques et électroniques	32 411	45 345
Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario		
- Pneus usagés	31 686	58 451
Intendance Ontario		
- Fonds d'amélioration continue	2 640	2 919
Plan de gérance de l'industrie		
- Matériaux automobiles	-	14 096
Médias d'Info Canada	-	12 819
Intendance Ontario		
- Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	-	11 745
Association pour la Gestion Responsable des Produits		
- Plan de gérance de l'industrie - Peinture et revêtements	-	7 182
Association pour la Gestion Responsable des Produits		
- Plan de gérance de l'industrie - Pesticides solvants et engrais	-	1 474
SodaStream Canada	-	135
	<b>2 610 596 \$</b>	<b>1 936 335 \$</b>

### 5. Immobilisations corporelles

#### LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

	2023		2022	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ
Logiciel informatique	3 764 \$	3 764 \$	3 764 \$	3 764 \$
Matériel informatique	266 260	159 191	291 229	192 793
Équipement et mobilier de bureau	276 592	209 413	276 592	170 136
Infrastructure et réseaux de TI	331 358	213 969	262 570	195 952
Améliorations locatives	1 570 646	949 241	1 570 646	742 122
	2 448 620 \$	1 535 578 \$	2 404 801 \$	1 304 767 \$
Moins : amortissement cumulé	(1 535 578)		(1 304 767)	
	<b>913 042 \$</b>		<b>1 100 034 \$</b>	

L'OPRR s'est départi de matériel informatique entièrement amorti au coût de 103 431 \$ (9 650 \$ en 2022) et de l'infrastructure et des réseaux de TI au coût de 19 807 \$ (zéro \$ en 2022).

### 6. Immobilisations incorporelles

#### LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

	2023		2022	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ
Fondation et systèmes du Registre	6 291 067 \$	2 403 131 \$	6 049 047 \$	1 674 955 \$
Registre des pneus	2 148 644	1 169 901	2 148 644	958 699
Registre pour les TIT/AV le matériel d'éclairage et les batterie	1 326 589	320 592	1 326 589	187 933
Registre des sols de déblai	1 043 945	217 489	1 043 945	113 093
Registre des PDS	3 045 380	357 568	2 438 035	60 950
Registre de la boîte bleue	1 695 944	188 888	1 088 599	27 215
Registre de la GDD	9 903 453	991 385	-	-
Registre en élaboration	691 985	-	11 224 042	-
	26 147 007 \$	5 648 954 \$	25 318 901 \$	3 022 846 \$
Moins : amortissement cumulé	(5 648 954)		(3 022 846)	
	<b>20 498 053 \$</b>		<b>22 296 055 \$</b>	

## 7. Frais non facturés à recevoir et revenus reportés

### LES FRAIS NON FACTURÉS À RECEVOIR ET LES REVENUS REPORTÉS LIÉS AUX PROGRAMMES VISÉS PAR LA LRREC SONT COMPOSÉS COMME SUIT :

	Pneus	TIT/AV Batteries	Matériel d'éclairage	PDS
Solde début de l'exercice	36 003 \$	(367 468) \$	592 446 \$	190 866 \$
Revenus facturés	(2 190 702) \$	(3 666 387) \$	(1 487 390) \$	(2 588 796) \$
Utilisés au cours de l'année*	2 016 093 \$	2 756 429 \$	1 076 161 \$	2 277 893 \$
Recouvrement du déficit de l'exercice précédent				
Solde fin de l'exercice	<b>(138 606) \$</b>	<b>(1 277 426) \$</b>	<b>181 217 \$</b>	<b>(120 037) \$</b>
Moins :				
Revenus reportés	138 606	1 277 426 \$		120 037 \$
Tranche actuelle des frais non facturés à recevoir			181 217 \$	
Tranche à long terme des frais non facturés à recevoir				

	Boîtes bleues	GDD	Sols de déblai	Total pour 2023
Solde début de l'exercice	(597 026) \$	- \$	1 983 418 \$	1 838 239 \$
Revenus facturés	(5 626 171) \$	(7 710 239) \$	(486 323) \$	(23 756 008) \$
Utilisés au cours de l'année*	4 056 739 \$	6 154 223 \$	1 761 061 \$	20 098 599 \$
Recouvrement du déficit de l'exercice précédent		871 757 \$		871 757 \$
Solde fin de l'exercice	<b>(2 166 458) \$</b>	<b>(684 259) \$</b>	<b>\$3 258 156</b>	<b>(947 413) \$</b>
Moins :				
Revenus reportés	2 166 458 \$	684 259 \$		4 386 787 \$
Tranche actuelle des frais non facturés à recevoir			651 632 \$	832 849 \$
Tranche à long terme des frais non facturés à recevoir			<b>2 606 524 \$</b>	<b>\$2 606 524 \$</b>

Le 21 avril 2022, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a annoncé la suspension temporaire, jusqu'au 1er janvier 2023, des exigences en matière d'inscription et de déclaration en vertu du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai. Cette suspension et la réduction des dépôts ont entraîné un retard dans la perception des droits pour le programme des sols de déblai. Le 13 février 2024, le conseil d'administration a approuvé les droits de 2024 pour le programme des sols de déblai et les frais non facturés à recevoir pour la fin d'exercice 2023 devraient être recouverts au cours des cinq prochaines années.

\* Le montant utilisé au cours de l'exercice comprend le recouvrement des coûts des dépenses, la contribution à la réserve, ainsi que le recouvrement des coûts de démarrage et des coûts reportés au début de l'exercice.

## 8. Dette bancaire

L'OPPR à accès à des facilités de crédit d'exploitation renouvelables et supplémentaires d'une banque canadienne qui portent intérêt à un taux variable égal au taux préférentiel moins 0,75 point de base par année. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

Les montants tirés de ces facilités de crédit d'exploitation au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3 391 422 \$ (18 293 485 \$ en 2022). Les facilités de crédit d'exploitation sont les suivantes :

### FACILITÉS DE CRÉDIT POUR L'INFRASTRUCTURE DU REGISTRE ET COÛTS D'IMPLANTATION POUR :

	2023	2022
Facilités de crédit pour l'infrastructure du Registre et coûts d'implantation pour :		
GDD et sols de déblai (i)	- \$	9 575 365 \$
\$ PDS (i)	-	2 784 428
Boîtes bleues (i)	-	2 288 415
Sols de déblai (ii)	1 938 514	1 846 435
Facilités de crédit pour les coûts d'exploitation pour :		
GDD (ii)	1 452 908	1 798 842
	<b>3 391 422 \$</b>	<b>18 293 485 \$</b>

(i) Les facilités de crédit pour l'infrastructure du Registre et les coûts d'implantation étaient exigibles à l'achèvement du projet et ont été converties en prêts à terme en juin 2023, comme l'indique la note 9.

(ii) Les facilités de crédit pour les coûts d'exploitation du Registre des sols de déblai et de la GDD sont exigibles au plus tard le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2026 respectivement.

## 9. Dette à long terme

Le montant tiré des prêts à terme au 31 décembre 2023 est de 23 519 157 \$ (8 493 893 \$ en 2022).

Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

### LA DETTE À LONG TERME COMPREND LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

	2023	2022
Prêt exigible - 2,35 %, échéant le 18 juin 2026, payable en versements mensuels mixtes de 52 974 \$	4 367 602 \$	4 893 893 \$
Prêt exigible - 2,795 %, échéant le 22 décembre 2026, payable en en versements mensuels de 33 333 \$ plus intérêts	3 200 000	3 600 000
Prêt exigible - 5,85 %, échéant le 20 juin 2026, payable en versements mensuels de 25 378 \$ plus intérêts	2 893 111	-
Prêt exigible - 5,85 %, échéant le 20 juin 2026, payable en versements mensuels de 82 529 \$ plus intérêts	9 408 280	-
Prêt exigible - 5,85 %, échéant le 20 juin 2026, payable en versements mensuels de 8 700 \$ plus intérêts	991 747	-
Prêt exigible - 5,85 % échéant le 20 juin 2026, payable en versements mensuels de 23 319 \$ plus intérêts	2 658 417	-
<b>Moins : portion courante</b>	<b>23 519 157 \$</b>	<b>8 493 893 \$</b>
	(2 617 645)	(926 313)
	<b>20 901 512 \$</b>	<b>7 567 580 \$</b>

### LES REMBOURSEMENTS DE CAPITAL AU COURS DES TROIS PROCHAINES ANNÉES SONT ESTIMÉS COMME :

2024	2 617 645 \$
2025	2 630 719
2026	18 270 793
	<b>23 519 157 \$</b>

## 10. Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés comprennent ce qui suit :

	2023		2022	
	INCITATIFS À LA LOCATION REPORTÉS	AMORTISSEMENT CUMULÉ	INCITATIFS À LA LOCATION REPORTÉS	AMORTISSEMENT CUMULÉ
Incitatifs à la location reportés	830 230 \$	534 090	\$830 230	435 377
Moins : amortissement cumulé	(534 090)		(435 377)	
	<b>296 140 \$</b>		<b>394 853 \$</b>	

L'amortissement de 98 713 \$ (98 714 \$ en 2022) est comptabilisé à titre de réduction des frais de loyer.

## 11. Actif net de la LRREC (déficit)

### L'ACTIF NET (DÉFICIT) DE LA LRREC COMPREND LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

	2023	2022
Déficit de démarrage de la LRREC	(550 632 \$)	(642 474 \$)
Déficit du Programme de gestion des déchets dangereux de la LRREC	(1 454 304)	(2 326 060)
	<b>(2 004 936 \$)</b>	<b>(2 968 534 \$)</b>

Le déficit de démarrage de la LRREC se rapporte aux coûts d'exploitation engagés au cours des années précédentes qui seront réduits de 91 842 \$ par année grâce aux frais perçus dans le cadre de la LRREC.

Le déficit du Programme de gestion des déchets dangereux de la LRREC se rapporte aux coûts d'exploitation engagés pour appuyer la mise en place du Service de déclaration du Programme de gestion des déchets dangereux, qui a été lancé le 1er janvier 2023. On s'attend à ce que le reste de ce déficit soit recouvré d'ici 2024 à 2026 au moyen de frais à percevoir à l'avenir auprès des inscrits au programme. Ce déficit est partiellement financé par la facilité de crédit décrite à la note 8.

## 12. Autres dépenses d'exploitation

Les autres dépenses d'exploitation sont les suivantes :	2023	2022
Frais bancaires frais et intérêts	138 555 \$	34 397 \$
Formation et dépenses du personnel	125 549	75 398
Téléphone et Internet	82 673	76 763
Cotisations abonnements et événements	44 964	37 742
Assurance	43 979	41 771
Bureau et généralités	31 301	40 492
	<b>467 021 \$</b>	<b>306 563 \$</b>

## 13. Avantages postérieurs au départ à la retraite

L'OPRR offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Il verse 1,5 % du salaire annuel de l'employé au régime. Les employés ne sont pas tenus de cotiser au régime, mais ce dernier permet une cotisation volontaire pouvant atteindre 5 % du salaire annuel de l'employé. Pour toute contribution volontaire, l'OPRR versera en contrepartie une somme équivalente. Au cours de l'exercice, l'OPRR a imputé 379 544 \$ (318 102 \$ en 2022) aux charges liées aux cotisations et à l'administration du régime de retraite. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'OPRR dans un fonds administré de façon indépendante.

## 14. Engagements

De plus, l'OPRR a signé un bail pour des locaux à bureaux.

### LES PAIEMENTS ANNUELS MINIMAUX SONT LES SUIVANTS :

2024	517 390 \$
2025	517 390
2026	531 737
Total	<b>1 566 517 \$</b>

## 15. Instruments financiers

L'OPRR est exposé à divers risques financiers découlant de ses activités, qu'il gère sans recourir à des instruments financiers dérivés. Les principaux risques financiers auxquels l'OPRR est exposé et les politiques de gestion des risques financiers de l'OPRR comprennent les éléments suivants :

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'exposition maximale de l'OPRR au risque de crédit représente la somme de la valeur comptable de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'OPRR sont déposés auprès d'une banque à charte canadienne et, par conséquent, la direction estime qu'il est peu probable que ces éléments subissent des pertes. Les comptes débiteurs comprennent principalement les sommes que doivent payer les organismes de financement de l'industrie (OFI) et les inscrits en vertu de la LRREC, lesquels sont tenus de payer en vertu de la LTRD et de la LRREC. La direction examine et surveille le recouvrement des comptes débiteurs et est d'avis que l'OPRR n'est pas exposé à un risque de crédit important. La direction croit que les comptes débiteurs en souffrance au 31 décembre 2023 sont recouvrables et qu'une dépréciation n'est pas justifiée sur les montants dus.

### RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OPRR ne puisse pas répondre à une demande de liquidités ou honorer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La direction estime que l'OPRR dispose de facilités de crédit suffisantes pour garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers actuels et à moyen terme à un coût raisonnable. L'OPRR gère ses besoins en liquidité en prévoyant ses entrées et sorties de trésorerie mensuelles et en gérant les facilités bancaires et les prêts à terme prévus.

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de l'évolution des prix sur les marchés. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

#### *i) Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur des instruments ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments en dollar canadien évoluent négativement en raison des variations des cours de change. Les instruments financiers de l'OPRR sont tous libellés en dollars canadiens et transigent principalement en dollars canadiens. Par conséquent, la direction estime que l'OPRR ne s'expose pas à un risque de change important.

#### *ii) Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'OPRR génèrent des intérêts aux taux en vigueur sur les marchés et l'exposition aux taux d'intérêt liée à ces instruments financiers est négligeable. L'OPRR est exposé au risque de taux d'intérêt découlant de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit et ses prêts à terme.

#### *iii) Autre risque de prix*

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de l'évolution des prix sur les marchés (autres que ceux découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), si ces changements sont causés par des facteurs propres à l'instrument individuel ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments similaires négociés sur les marchés. Comme l'OPRR ne détient pas de titres négociables cotés en bourse, il n'est pas exposé à cet autre risque de prix.

#### *Changements aux risques*

Il n'y a aucun changement important de l'exposition au risque par rapport à l'année précédente.

## Barème des coûts du programme de la

*Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)*

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Plans de gérance de l'industrie	Fonds d'amélioration continue	Déchets destinés aux boîtes bleues	Pneus usagés
Salaires et avantages sociaux	141 \$	15 548 \$	151 822 \$	2 482 \$
Honoraires professionnels	-	-	107 310	51 738
Communications	-	-	10 539	-
Dépenses indirectes et partagées	-	-	513 491	175 152
<b>Total</b>	<b>141 \$</b>	<b>\$15 548</b>	<b>783 162 \$</b>	<b>229 372 \$</b>

	Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques	Médias d'Info Canada	Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
Salaires et avantages sociaux	1 081 \$	1 976 \$	7 982 \$	181 033 \$
Honoraires professionnels	-	-	-	159 048
Communications	-	-	-	10 539
Dépenses indirectes et partagées	182 649	-	110 390	981 682
<b>Total</b>	<b>183 730 \$</b>	<b>1 976 \$</b>	<b>118 372 \$</b>	<b>1 332 301 \$</b>

## Barème des coûts du programme de la

*Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)*

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Plans de gérance de l'industrie	Fonds d'amélioration continue	Déchets destinés aux boîtes bleues	Pneus usagés
Salaires et avantages sociaux	4 617 \$	27 908 \$	209 579 \$	2 184 \$
Honoraires professionnels	-	-	203 017	14 773
Communications	-	-	-	-
Dépenses indirectes et partagées	132 291	72	800 530	219 534
<b>Total</b>	<b>136 908 \$</b>	<b>27 980 \$</b>	<b>1 225 193 \$</b>	<b>236 491 \$</b>

	Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques	Médias d'Info Canada	Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
Salaires et avantages sociaux	13 821 \$	28 220 \$	10 305 \$	296 634 \$
Honoraires professionnels	-	-	-	217 790
Communications	-	-	-	12 067
Dépenses indirectes et partagées	236 298	72	88 122	1 476 919
<b>Total</b>	<b>250 119 \$</b>	<b>28 292 \$</b>	<b>98 427 \$</b>	<b>2 003 410 \$</b>

## Barème des coûts du programme de la

### Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Pneus	TIT/AV, Batteries	Éclairage	PDS
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	- \$	- \$	- \$	- \$
Technologie de l'information et Registre	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	211 202	99 495	33 165	296 617
Conformité et soutien au Registre	325	113 070	35 323	75 706
Prêt à intérêts	41 408	23 681	8 317	176 484
Dépenses indirectes et partagées	1 651 396	2 375 067	947 274	1 603 806
<b>Total</b>	<b>1 904 331 \$</b>	<b>2 611 313 \$</b>	<b>1 024 079 \$</b>	<b>2 152 613 \$</b>

DÉPENSES DIRECTES	Boîtes bleues	GDD	Sols de déblai	Total
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	194 832 \$	150 743 \$	- \$	345 575 \$
Technologie de l'information et Registre	-	728 583	-	728 583
Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	161 673	991 385	104 395	1 897 932 \$
Conformité et soutien au Registre	1 400	254 400	-	480 224 \$
Prêt à intérêts	87 969	669 196	180 543	1 187 596 \$
Dépenses indirectes et partagées	3 385 860	3 027 345	1 375 925	14 366 673 \$
<b>Total</b>	<b>3 831 732 \$</b>	<b>5 821 652 \$</b>	<b>1 660 863 \$</b>	<b>19 006 583 \$</b>

## Barème des coûts du programme de la

### Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC)

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Pneus	TIT/AV, Batteries	Éclairage	PDS
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	- \$	- \$	- \$	- \$
Technologie de l'information et Registre	-	-	-	79 000
Honoraires professionnels	19 829	44 493	-	15 772
Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	211 202	99 495	33 166	61 682
Conformité et soutien au Registre	3 960	45 648	-	20 844
Prêt à intérêts	44 299	27 296	9 099	54 427
Dépenses indirectes et partagées	1 434 548	2 062 541	877 253	1 430 587
<b>Total</b>	<b>1 713 838 \$</b>	<b>2 279 473 \$</b>	<b>919 518 \$</b>	<b>1 662 312 \$</b>

	Boîtes bleues	GDD	Sols de déblai	Total
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	85 576 \$	43 710 \$	- \$	\$129 285
Technologie de l'information et Registre	79 000	444 268	-	602 268
Honoraires professionnels	12 925	47 593	4 883	145 496
Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	27 946	731	105 125	539 347
Conformité et soutien au Registre	-	-	26 278	96 730
Prêt à intérêts	38 415	205 975	71 467	450 978
Dépenses indirectes et partagées	3 001 932	678 445	1 216 042	10 701 348
<b>Total</b>	<b>3 245 794 \$</b>	<b>1 420 722 \$</b>	<b>1 423 795 \$</b>	<b>12 665 452 \$</b>

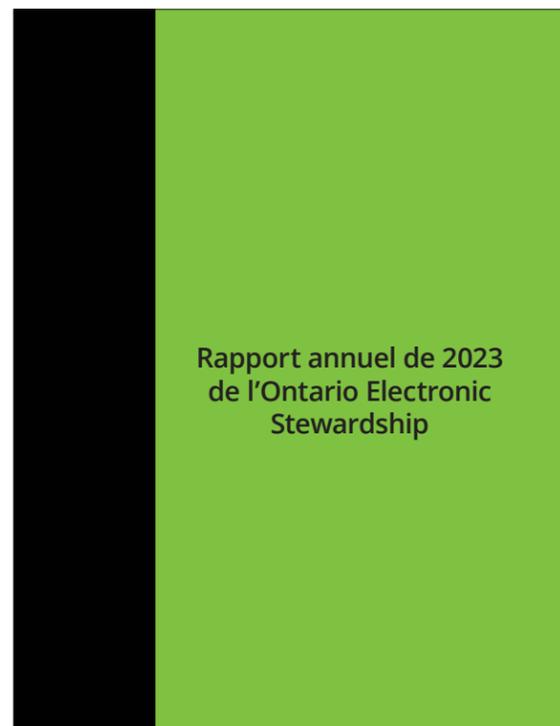
## Annexes



### A Rapport annuel d'Intendance Ontario

Pour les programmes des matières destinées à la boîte bleue et de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Intendance Ontario est l'organisme de financement de l'industrie responsable du Programme des boîtes bleues jusqu'à ce qu'il ait pleinement transité vers le cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC en 2025. Intendance Ontario était également responsable du Programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS), qui a cessé ses activités le 30 septembre 2021. Le Programme de batteries à usage unique, qui faisait partie du Programme de réacheminement des DMDS, est passé au cadre de la responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC au 1er juillet 2020.

Le Programme des boîtes bleues collecte les matières comme le papier, le verre, le plastique et l'aluminium, alors que le Programme de DMDS collecte les déchets dangereux ou spéciaux des ménages. Les matières collectées dans le cadre de ces programmes sont recyclées ou éliminées de façon sécuritaire, conformément à la LTRD.



### B Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship

L'Ontario Electronic Stewardship est l'organisme de financement de l'industrie qui a exploité le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans le cadre de la LTRD. Le Programme de réacheminement des DEEE a collecté et géré les produits électroniques réglementés dont les consommateurs se sont départis. Le programme DEEE est passé au cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC le 1er janvier 2021.



### C Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario

La Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario est l'organisme de financement de l'industrie qui était responsable de la gestion des programmes de réacheminement des déchets de vieux pneus en vertu de la LTRD. Le Programme des vieux pneus est passé au cadre de la responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC le 1er janvier 2019.



### D Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc.

The Beer Store est une chaîne privée de points de vente au détail qui vendent de la bière et d'autres boissons de malt en Ontario. The Beer Store collecte les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins et exploite le Programme de consignation de l'Ontario, qui assure la collecte des contenants d'alcool vendus à l'extérieur de ses magasins, y compris les vins, les spiritueux, la bière et les panachés. The Beer Store n'est pas supervisé par l'Office, mais doit lui présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics.



4711, rue Yonge, bureau 408  
Toronto (Ontario) M2N 6K8  
Tél. : 416 226-5113  
Courriel : [info@rpra.ca](mailto:info@rpra.ca)  
[www.rpra.ca](http://www.rpra.ca)